

◆ DOSSIER SPÉCIAL

# Le rayonnement des conservatoires, une réforme en débat !



- ◆ CONGRÈS 2009, UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE
- ◆ QUEL RAYONNEMENT ?
- ◆ DROITS D'AUTEUR : RETOUR SUR UNE EXPÉRIENCE, LILY POND
- ◆ JEUNESSE : ASSISTER, PARTICIPER

VOTRE  
INSTRUMENT  
REMBOURSÉ ?

GRAND CONCOURS\*

du 24 août  
au 31 décembre  
2009



CHOISIR  
YAMAHA  
C'EST GAGNER !

Choisir la qualité Yamaha, c'est faire le bon choix. Du 24 août au 31 décembre 2009, Yamaha organise avec ses distributeurs participants un grand concours vous permettant d'obtenir peut-être le remboursement de votre instrument à vent d'étude (parmi les références de flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes et trombones sélectionnées\*). Yamaha rembourse 40 instruments sur l'ensemble du territoire national (hors DOM TOM).

\*Modalités, enregistrement et liste des magasins participants sur [www.yamaha.fr](http://www.yamaha.fr)

### Les instruments à vent d'étude Yamaha

Le choix d'un instrument d'étude est aujourd'hui très délicat : il faut savoir que certains instruments réalisés de façon trop économique peuvent être parfois mal réglés, difficiles à jouer et ne sont souvent qu'un motif de découragement pour les enfants. Les instruments à vent d'étude Yamaha offrent une véritable garantie de qualité et s'imposent comme le meilleur choix. Soigneusement étudiés et réalisés avec précision, grâce au savoir-faire Yamaha, ils offrent les qualités d'un instrument professionnel pour un prix à la portée des étudiants. Grâce aux qualités sonores, à la justesse et à la facilité de jeu des instruments à vent d'étude Yamaha, la pratique instrumentale devient un réel plaisir et un véritable encouragement.

 **YAMAHA**

# Sommaire

<b>L'actualité Fnapec</b>	
• Congrès 2009	4
• Assemblée générale extraordinaire	5
• Une nouvelle présidente	6
<b>Musiques d'Ensemble</b>	
• Encore un cru exceptionnel	10
• Résonance à France Musique : interview de M. O Dupin	12
<b>Dossier 1 : le rayonnement des conservatoires</b>	
• Eclairage	14
• Décentralisation artistique	14
• FNCC, position commune des élus	15
• Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial CEPI : CEPI en Poitou-Charentes, une mise en œuvre positive	17
• Retour sur une expérience au CRR de Lille	19
• Pôle d'enseignement supérieur : commission d'habilitation 2009	22
• L'expérience des conservatoires : quel rayonnement ?	23
• Conservatoire au présent	24
• Tous au spectacle	27
• Les départements danse des conservatoires	29
<b>Dossier 2: Droits d'auteur</b>	
• Retour sur une expérience, Lily Pond	30
<b>Jeunesse</b>	
• Jupiter prépare son bac	35
• Voyage à Musiques d'ensemble, en Angleterre	36
• Aide aux stages	
• Trois ans pour dessiner un projet professionnel	37
• Musiques d'ensemble lieu de qualification	
<b>Santé</b>	
• Santé des musiciens en herbe	38
<b>Transversalité</b>	
• 40 ans pour l'Apec de Nantes	39
• Convivialité au cœur du Penthièvre	40
• Le conservatoire de Troyes à l'heure de West Side Story	41
• Le petit cancre	
<b>Tribune</b>	
• Point de vue et actions	42
<b>Facture instrumentale et formation</b>	
• Restaurer un violon	44
• Des parents ont testé pour vous	45
• ITEM : stages de formation continue	46
<b>Partenaires</b>	
• Orchestres à l'école	48
<b>Conseil d'administration</b>	
• Vos représentants, région par région	50

# ÉDITO

*Sur un air... de réforme...*

Il court, il court... mais qui donc ? Il est sur toutes les lèvres, il hante les couloirs des conservatoires, des ministères, des mairies... il s'invite à tous les colloques !

Mais qui donc ? C'est le nouveau "Maître", le "Maître mot" des conservatoires : "LE RAYONNEMENT" !

Comment donc, serions-nous revenus au temps du Roi Soleil ? Serait-ce notre nouveau Lully ? Pas vraiment, répondent certains, c'est un enjeu de territoire, un réseau de conservatoires, un maillage d'écoles, une proximité avec les publics... L'essentiel, vous diront d'autres, c'est la place des conservatoires dans la cité avec leurs missions sonnantes et trébuchantes, des culturelles jusqu'aux sociales... Investissons les maisons de retraite, les hôpitaux, les prisons. Ah bon ? ! il faut donc sortir des conservatoires ? Oui ! mais il faut aussi y entrer plus nombreux... les tout-petits, les plus grands, les adultes, les retraités, les chorales...

Mais que devient Lully dans tout cela ? Oh, il ne faut plus trop y penser, c'est démodé, l'ambiance doit être plus "hard", plus "in" ! Mais alors nos conservatoires ne conserveraient plus ? Si le rayonnement est le maître mot de la réforme des conservatoires, cette réforme se cherche encore. Les discussions vont bon train et se profile à l'horizon une réécriture de la loi.

Alors, entrons dans la danse... osons nos questions !

Quel enseignement artistique spécialisé initial ? Quelle formation diplômante ? Quelles compétences acquises pour les 98 % d'amateurs, pour quelle pratique ? Quelles formations préprofessionnelles et professionnelles ? Pour quels métiers et quels emplois ? Quel statut pour les jeunes en "CEPI" ? Quelles orientations proposées avec quel accompagnement ? La mise en réseau des conservatoires ne va-t-elle pas obliger les enfants à s'éloigner de leurs familles ? et devront-elles supporter les coûts supplémentaires, alors que les aides sont rares et que les bourses ont vu leur montant diminué de 30 % cette année ; comment concilier les emplois du temps entre école et conservatoire ? Les questions sont nombreuses... nous serons attentifs aux réponses.

Oui, plus que jamais, la FNAPEC est indispensable pour rassembler, informer, soutenir les jeunes et leurs parents et sa dynamique et son impact passent par un élargissement de ses adhérents.



Oui, plus que jamais, la FNAPEC défend ses convictions et affirme son engagement pour une éducation artistique et culturelle. Nous refusons que les jeunes soient victimes d'une société de marchandisation, de nuisances sonores qui les rendent sourds... Nous souhaitons qu'ils apprennent à écouter, dans le respect de la différence, sans opposer les esthétiques, qu'ils soient acteurs, créateurs. C'est pour cela que nous inscrivons nos enfants dans les conservatoires. Ces établissements publics remplissent cette mission première d'éducation et l'enseignement artistique spécialisé est un vecteur d'éducation à la citoyenneté.

C'est une "urgence sociale" que de nombreux partenaires se rassemblent autour de ces valeurs fondamentales. Construisons ensemble ce conservatoire au présent pour qu'il rayonne enfin demain pour tous les enfants !

*Suzy Marceau, Présidente*

**Le Bureau de la FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.**

*La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.*

*La FNAPEC tient à leur exprimer ses vifs remerciements pour leur soutien.*

## **Siège social de la FNAPEC**

106, rue d'Amsterdam 75009 Paris

Tél. : 01 42 82 00 19

**Responsable de la publication :**

Suzy Marceau • Tél. : 04 42 56 63 03

**Responsable de la rédaction :** Muriel Bellier

**Correctrice :** Livine Verdbois

**Contact publicité :** Martine Mabboux

**Création graphique :** Marc Rouvé (01 42 58 69 61)

**Imprimerie :** FOI Conseil - 94110 Arcueil • Tél. : 01 46 15 05 13

Dépôt légal n°2346 - 3<sup>e</sup> trimestre 2009 ISSN : 0755-1193





## CONGRÈS 2009

### *Écrivons ensemble l'avenir de nos enfants*

Le congrès annuel de la FNAPEC est un moment privilégié pour l'échange et la concertation. Il a réuni les parents d'élèves le 8 mai au CRR de Paris.

**B**ien que la réforme des statuts occupe les esprits de la FNAPEC depuis un "bon" moment, il n'en reste pas moins qu'une Fédération d'associations de parents d'élèves d'écoles de musique, de danse et d'art dramatique doit garder du temps pour s'interroger sur ses positions avec le soutien de ses adhérents.

limiter à une table ronde d'une heure trente.

En prélude à celle-ci, les congressistes se sont réunis en ateliers sur des thèmes de réflexion aussi bien internes à la Fédération "les ressources et les subventions", le "bénévolat moderne", "les assurances" qu'en relation directe avec le thème du congrès en abordant l'organisation des études dans les conservatoires, la place de ceux-ci dans la vie artistique et leur rayonnement.

Mmes Geneviève Othoniel, chef du bureau des enseignements et de la formation de la DMDTS et Catherine Babin, du Conservatoire de France, ainsi que son Président, récemment élu M. Fouqueray, avaient répondu à l'invitation de notre congrès "L'enfant au cœur de l'enseignement artistique initial spécialisé, un enjeu culturel d'avenir" et se sont donc prêtés au jeu des questions réponses lors de leur entrée en scène, introduite par M. Delette, directeur du CRR de Paris.

Les parents d'élèves attendent en effet des informations et des précisions sur les cursus qui sont proposés à leurs enfants. Légitime : quels formation et métiers pour un enfant qui choisirait la voie artistique ? quel parcours pour celui qui souhaiterait être un musicien accompli, que la musique puisse simplement l'accompagner en parallèle de



ses autres espérances professionnelles ? En ce sens, les parents s'interrogent vraiment sur le statut des musiciens amateurs et le contenu de l'enseignement qui va leur être servi. En effet, ceux-ci représentent quand même ni plus ni moins que 98 % des élèves. Quant au futur professionnel, il navigue à l'heure actuelle entre des dispositifs expérimentaux et un statut qui reste à préciser.

Bien sûr, période de transition, manque de moyens, installation progressive du schéma de décentralisation donnent une mouvance aux choix territoriaux, à l'installation des projets pédagogiques. Raison de plus pour poursuivre les échanges, multiplier les écoutes au sein du territoire, analyser les retours d'expérience !

Si les statuts ont occupé l'après-midi des congressistes, ils furent heureux de se retrouver autour d'une œuvre, le *Nonet* en Fa majeur op. 31, de Ludwig Spohr, un point final au congrès offert par les étudiants de la classe de Pascal Proust. •

Muriel Bellier



Certes, le temps imparti était réduit cette année puisque l'actualité des enseignements artistiques, avec la participation de quelques invités, devait se



23bis, rue du Cdt Blin  
58290 Moulins-Engilbert  
Tél/fax : 03 86 84 31 23

e-mail : [contact@elpe-musique.com](mailto:contact@elpe-musique.com)

Web : [www.elpe-musique.com](http://www.elpe-musique.com)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2009

## *Des nouveaux statuts pour la FNAPEEC et les UR*

L'adoption de nouveaux statuts est une étape importante du chantier « Avenir de la FNAPEEC ». Retour sur plusieurs années de réflexion...

**L**a nécessité de revoir les statuts prend naissance lors de la Présidence de Marie-Claude Brousse. Très vite, les réflexions s'orientent sur le fonctionnement même de la Fédération.

Peu après l'élection du nouveau Bureau en avril 2006, une commission se met au travail avec une mission élargie : avant toute modification des statuts, il convient de réfléchir au fonctionnement de la FNAPEEC, à son rôle, à son organisation, aux besoins des APEC... Et avant d'aborder les statuts, il faut définir comment la FNAPEEC veut, et peut, travailler. Il convient de la rendre plus visible, plus performante, plus présente dans le paysage des enseignements artistiques et de répondre mieux aux attentes des APEC, aussi bien en termes de prises de positions, qu'en termes de "services" apportés.

### AU SERVICE DES APEC

Le congrès 2007 présente une première étape des travaux selon deux axes principaux. Tout d'abord, être à l'écoute et au service des APEC : répondre aux besoins du terrain et apporter une véritable aide au quotidien, développer le sentiment d'appartenance à une Fédération pour obtenir la participation active des APEC, favoriser le partage d'expériences. Ensuite, renforcer l'image et réaffirmer la place de la FNAPEEC auprès des partenaires et des institutions.

Le plan de travail élaboré à cette occasion pour l'année 2007/2008 doit permettre d'avancer simultanément dans ces deux directions.

Début 2008, le CA élabore deux fiches pratiques qui seront largement diffusées : les engagements et les valeurs de la Fédération et les actions pour l'année 2008. Il approfondit ensuite sa réflexion sur le fonctionnement interne de la FNAPEEC et du conseil d'administration. Les trois ateliers, organisés lors du congrès 2008 à Vannes, permettent à toutes les APEC présentes de s'exprimer sur différentes notions : - la représentation des régions au CA (délégué

et/ou président, régions sans président ou sans représentation) ; - la nécessité, lors des réunions du CA, de distinguer tâches administratives et questions d'intérêt national de celles de partage d'expériences et d'informations ; - l'intégration de personnes ressources sur des dossiers spécifiques ; mais aussi l'organisation d'une Assemblée Générale statutaire où les APEC se sentent plus impliquées ou l'établissement d'une cotisation satisfaisant à la fois aux attentes de chaque APEC et de chaque adhérent et aux besoins de la Fédération.

### UNE ENQUÊTE

À la rentrée 2008, l'enquête menée auprès de toutes les APEC montre que si, pour la plupart, les associations connaissent bien le rôle et le fonctionnement de la FNAPEEC et des Unions Régionales, elles trouvent la Fédération lointaine et souhaitent que certains sujets soient traités de façon prioritaire : déroulement et coût des études dans les conservatoires, représentation des parents au conseil d'établissement... Les APEC sont également invitées à réfléchir au sein des Unions Régionales et à faire part de leurs remarques et de leurs propositions

concernant les statuts. Le CA, lui, se penche sur la notion de membre de la FNAPEEC (membres actifs, d'honneur, individuels, cooptés, partenaires) et sur la communication de la Fédération (les outils, les messages, les destinataires, les documents, les moyens...). Puis, s'appuyant sur tous ces travaux, il aborde enfin la rédaction des nouveaux statuts qui sont adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2009.

### UNE ÉTAPE VERS L'AVENIR

Ce vote est bien une étape et non le point final de la réflexion « Avenir de la FNAPEEC ». Il ne s'agit pas de nous endormir pour quelques années car c'est presque chaque jour que nous devons vérifier que nos orientations, notre fonctionnement nous permettent de répondre au mieux aux attentes de nos adhérents. Les statuts sont au service de la vie associative mais ils ne peuvent, et ne doivent, pas tout régler. Contrat autour duquel se rassemblent les associations partageant les mêmes valeurs, les statuts doivent évoluer de façon régulière et naturelle tout en préservant un cadre dans lequel se reconnaissent tous nos adhérents. •

Claire Crézé

**Feeling**  
 musique

WWW.FEELINGMUSIQUE.COM  
 61, rue de Rome - 75008 Paris France  
 Tél. 33 (0)1 45 22 30 80 - Fax 33 (0)1 45 22 40 18  
 Email : info@feelingmusique.com

Atelier Spectacles  
 Instruments à vent  
 Neuf Occasion Location  
 Accessoires

# CONGRÈS 2009

## Une nouvelle Présidente !

C'est le soleil des APEC de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur qui éclaire la présidence de notre fédération. Trésorière depuis 2008, Suzy Marceau a été élue Présidente, au dernier congrès.

**D**e nouvelles responsabilités pour cette mère de deux jeunes musiciens, dont l'engagement a vite pris les couleurs du bénévolat aux côtés d'autres parents, depuis 1998. Des premières notes de sa fille à la flûte traversière, aux premiers coups d'archet, de son fils, au violon, sur le chemin des arts, Suzy Marceau est devenue actrice dans le tissu associatif sur le plan local, régional et national. Spectatrice assidue, passionnée de spectacle vivant, elle met beaucoup de convictions à défendre les droits des enfants à pratiquer la musique, la danse ou le théâtre, elle aime à faire découvrir et partager la passion des jeunes de

conservatoires.

Réfléchie, lucide, active, entreprenante et convaincante, Suzy Marceau s'applique à promouvoir les jeunes talents, à initier en équipe des actions visant à développer les pratiques collectives de tous les arts, joignant ainsi la théorie à la pratique.

*« Imaginer, c'est hausser  
le réel d'un ton. »  
Gaston Bachelard*

*Rencontre avec la nouvelle Présidente qui déroule son parcours de l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire d'Istres, dans les Bouches-du-Rhône, à la présidence de l'Union Régionale Provence, Alpes, Côte d'Azur jusqu'à aujourd'hui.*

**Vous êtes aujourd'hui Présidente de la FNAPEEC. Quand avez-vous rejoint l'association et pourquoi ?**

C'est en 1998 que j'ai adhéré à l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire intercommunal d'Istres, où mes enfants ont commencé l'apprentissage de la musique. Je suis persuadée que se rassembler, c'est être plus efficace et toujours mieux accompagner les enfants, les jeunes, dans leur parcours. S'engager aux côtés d'autres



*Bernard Brechon, Directeur du Conservatoire d'Ouest Provence, Claire Crézé, Martine Mabboux, Maryse Druminy, Alexandra Pietry et Suzy Marceau, trois présidentes de l'APEC.*

parents, c'est ne plus se sentir seul avec ses interrogations ou ses convictions, c'est prendre une part active dans notre société, dans le débat sur l'éducation, c'est aussi défendre certaines valeurs, et ne plus être simplement spectateur ou victime d'une situation mais participer à faire changer les choses. Nous avons toujours réussi, à Istres, puis à l'Union Régionale où j'ai été déléguée, à fonctionner ensemble, à faire aboutir des projets, à insuffler une dynamique, à plusieurs, sur le terrain et dans l'action. Dans l'échange et le partage des responsabilités, de nouvelles propositions voient le jour grâce aux fortes personnalités de chacun et la réussite se partage avec enthousiasme. Nous avons la chance de regrouper dans notre Union Régionale des Associations de Parents d'Élèves de CRC, CRD, CRR et même d'une école associative de parents.

**Qu'avez-vous trouvé à la FNAPEEC qui vous a incitée à poursuivre votre implication, à prendre de nouvelles responsabilités ?**

Parce que l'APEC du Conservatoire était affiliée à la FNAPEEC, j'ai pu très vite participer à plusieurs manifestations

### Parcours

- 1998 Apec Istres
- 2002 Présidente Urapec
- 2005 Vice-Présidente Du Conseil D'institut du CFMI de l'Université De Provence
- 2008 Trésorière Fnapec

**Abonnez-vous à L'éducation musicale**  
www.l'education-musicale.com

**L'éducation musicale**  
L'éducation musicale  
L'éducation musicale  
L'éducation musicale

**Laissez-vous porter par L'éducation musicale !**

Dossiers  
Analyses musicales  
Chorales  
Paroles d'enseignants  
Les métiers de la musique  
L'édition musicale

L'éducation musicale  
7, cité du Cardinal-Lemoine  
75002 Paris - France  
Tél. 01 33 14 69 46 - Fax 01 33 14 69 47





organisées par celle-ci et j'ai été convaincue, captivée par les questionnements ouverts, par les rencontres, les relations d'expériences... par la capacité de la FNAPEEC à mobiliser divers partenaires autour de questions essentielles. J'ai beaucoup appris et j'ai envie de transmettre aux autres. Partager, échanger entre parents mais aussi avec d'autres acteurs de la vie culturelle, c'est toujours très enrichissant et très encourageant. Je me souviens du premier colloque auquel j'ai assisté en Région Languedoc-Roussillon, qui a été un véritable déclic. Je me rappelle l'expérience fantastique racontée sur l'Orchestre de Lille avec Jean-Claude Casadesus et les jeunes de quartier défavorisé de la région où chaque enfant construisait une véritable histoire avec un musicien de l'orchestre... et le discours militant de Simone du Breuil, alors Présidente de la FNAPEEC m'a impressionnée, il donnait tout son sens à mon engagement, à mon investissement.

#### Quels sont les principes qui vous animent dans ces nouvelles fonctions ?

Être sur le terrain et dans l'action sont plus que jamais nécessaires afin de poursuivre les engagements de la FNAPEEC et notre implication en faveur des enseignements artistiques. Nos objectifs sont aussi clairs que nos principes : accompagner tous les élèves dans leur apprentissage, favoriser toujours mieux l'émotion des rencontres artistiques, soutenir les équipes pédagogiques et participer activement à la dynamique des conservatoires. Nous devons accompagner les jeunes dans l'écoute et la découverte, nous devons ouvrir de nouveaux espaces de représentation, valoriser le travail des jeunes musiciens, danseurs et acteurs, soutenir la puissance de leur créativité et faire partager leur passion en invitant tous les publics aux concerts... En donnant accès au patrimoine, au sens le plus large du terme, on ouvre à toutes les esthétiques, à tous les répertoires. C'est ainsi qu'on peut parler d'égalité des

chances et de démocratisation de la culture.

*« Pourquoi la musique ? Parce qu'elle est, non seulement utile, mais nécessaire pour la compréhension du monde, et de l'homme. » Schaeffer*

#### Concerts de Jeunes talents, journées portes ouvertes au conservatoire, des initiatives qu'il faut encourager ?

Bien sûr ! Partager la passion et l'émotion du spectacle vivant avec tous sont des instants magiques. C'est dans la rencontre que de nouvelles dynamiques se mettent en place, que l'enthousiasme renaît et fait des merveilles. Aux

Journées Portes Ouvertes du CNRR de Marseille, c'était la fête ! Cette ouverture à tous les publics rendait tous les acteurs, tous les participants heureux d'écouter comme de participer. Lorsque nous avons eu l'idée, à Istres, d'organiser un concert Jeunes Talents avec d'anciens élèves du Conservatoire, nous ne pensions pas que cela susciterait autant d'engouement. La réussite a dépassé nos espérances. Nous avons eu tellement d'inscrits que la réunion prévue à la suite du concert n'a pu se tenir. Les anciens élèves étaient fiers et ravis, les plus jeunes étaient ébahis par le niveau de leurs aînés, les parents étaient convaincus du bien-fondé d'une telle initiative. Et, effectivement, cela a fait souffler un vent nouveau sur le conservatoire et son APEC et auprès des élus, jusqu'à obte-

**EC Editions Combre**  
*Symphonic F.M.*

**La formation musicale par l'orchestre**  
**Siegfried DRUMM et Jean François ALEXANDRE**

**Nouvelle méthode de FM** qui permet d'étudier la lecture et le rythme en fonction de l'instrument choisi par l'élève. Elle permet de développer l'oreille mais surtout de mettre en pratique les notions acquises à travers la pratique instrumentale.  
En 10 volumes + l'année d'initiation

**Volume Initiation**  
**Livre du professeur \***

+ 3 livres de l'élève : 1- Instruments à vent,  
2- Instruments à cordes 3- Piano, percussion, guitare

**1<sup>er</sup> cycle**  
(1 livre professeur\* + 4 livres élèves)

--	--	--	--

**Livres de l'élève :**  
1- Les bois, 2- Les cuivres et percussion,  
3- Les cordes,  
4- Guitare, harpe, accordéon, piano

**2<sup>ème</sup> cycle**

**Volume 5**

**1 livre du professeur\* + 1 livre général pour l'élève** comprenant la partie séparée de l'instrument pratiqué

\* Le livre du professeur réunit les livres de l'élève

[www.editions-combre.com](http://www.editions-combre.com) - Tél. : 01 48 24 89 24

# CONGRÈS 2009

## Une nouvelle Présidente !

nir, en 2001, la construction du Conservatoire.

### Les Rencontres Méditerranéennes, une autre initiative de l'APEC d'Istres ?

Si nous avons beaucoup travaillé pour que tous les jeunes du Conservatoire aillent aux concerts, rencontrent des artistes, nous avons aussi privilégié les rencontres inter-conservatoires, inter-écoles de musique du pourtour de la Méditerranée. Il est stimulant pour les élèves de se frotter à d'autres élèves. Les jeunes ont besoin, envie d'espace pour se produire en concert, pour se dépasser. La pratique musicale passe par ces moments-là : un vrai public, une vraie scène, un vrai concert où les artistes représentent tous les maillons de la chaîne des apprentissages, du débutant aux jeunes en voie de professionnalisation ! Par l'intermédiaire des APEC, nous invitons les conservatoires, les écoles et Les Rencontres Méditerranéennes se déclinent comme un événement très fédérateur pour notre Union Régionale.

Dans la continuité des projets de la

FNAPEEC, comme les Choréades initiées par Jean Guelpa ou les Orchestrades de Brive initiées par Simone du Breuil, et qui fêtent leurs 25 ans, je souhaite que la Fnapec prenne des initiatives nationales pour insuffler un élan nouveau vers le spectacle vivant. Que les orchestres de jeunes se multiplient, que des scènes leur soient offertes, que l'espace européen leur soit ouvert, que des projets culturels se créent, associant tous les arts porteurs d'enrichissement collectif.

### Quelles sont les priorités aujourd'hui ?

Poursuivre, je l'ai dit, nos combats de tous les jours, prendre toute notre place dans le débat sur le rayonnement des conservatoires et je me félicite de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère de La Culture et de la Communication. Nous devons être soudés. C'est dans chaque région, autour de chaque conservatoire que se situent les enjeux. C'est à l'échelle de la région que s'opèrent tous les choix. Au-delà de cela, je dirais qu'aujourd'hui il y a une "urgen-



ce sociale" à affirmer la place essentielle de l'éducation artistique, comme l'éducation à l'environnement et au développement durable a été une priorité. Les enfants sont très sensibles et réceptifs et d'excellents relais pour toucher les adultes, ils doivent devenir acteurs et non plus victimes de ce qui "bourdonne" à leurs oreilles et qui les rend sourds. Réfléchissons ensemble à de nouvelles propositions qui participeront à faire de nouveaux citoyens pour demain. •

*Interview réalisée par Martine Gourian*

Sites des Associations des Parents d'Élèves des Conservatoire de Marseille et d'Aix-en-Provence  
[www.apec-conservatoire-marseille.fr](http://www.apec-conservatoire-marseille.fr)  
[www.apec-conservatoire-aix.org](http://www.apec-conservatoire-aix.org)

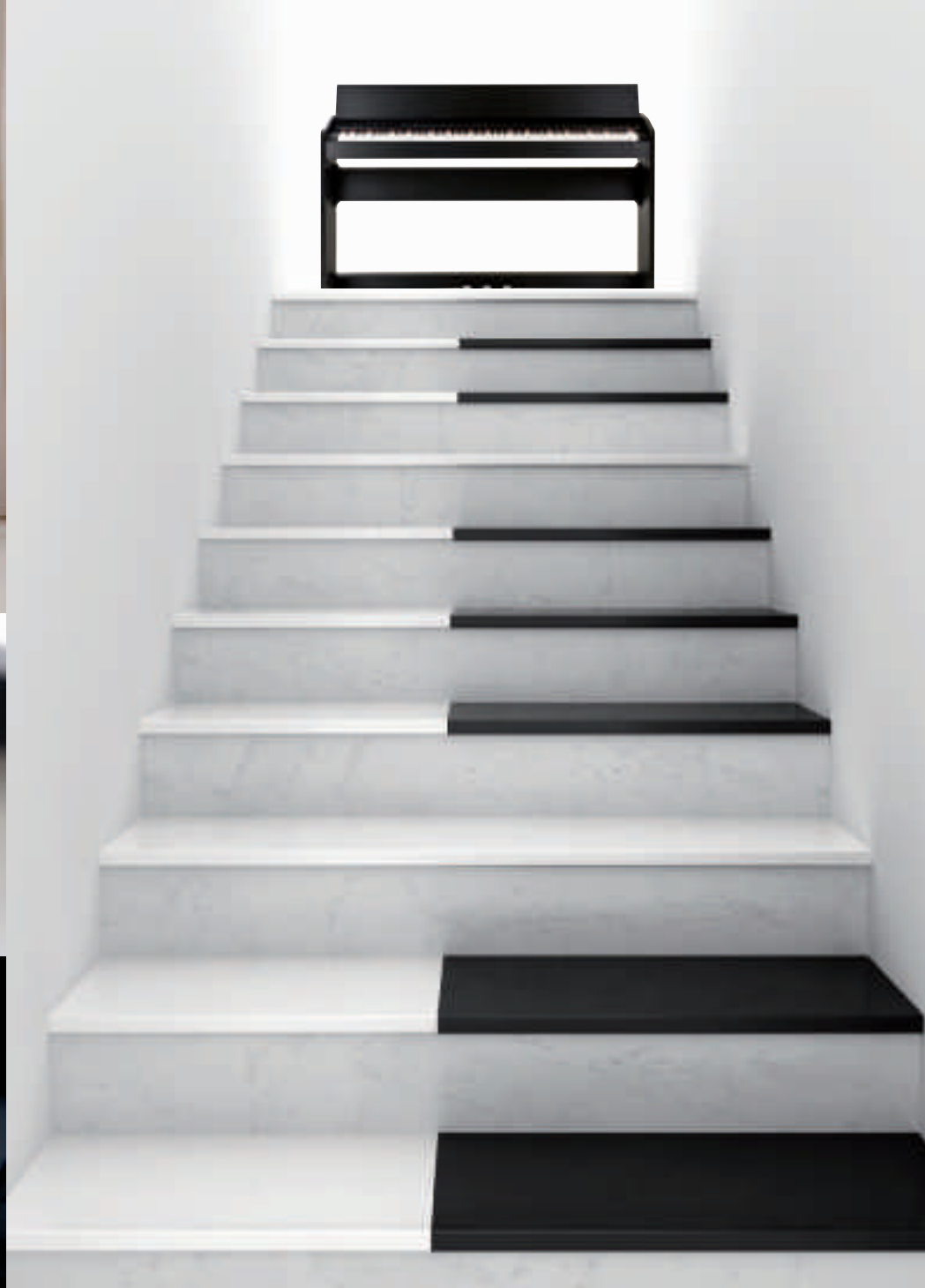
## Deux livres indispensables pour les artistes en herbe

[www.plon.fr](http://www.plon.fr)  
[www.lencylodesfilles.fr](http://www.lencylodesfilles.fr)



PLON





# F-110 Un Hôte de Prestige

FAITES ENTRER LA MUSIQUE EN ACCUEILLANT CHEZ VOUS UN HÔTE DE PRESTIGE AVEC LE F-110

Le dernier né des pianos numériques Roland est doté de la technologie d'échantillonnage la plus avancée tant sur le plan du toucher que de la musicalité et présenté dans un design actuel et compact mais aussi et surtout dans un budget très raisonnable.

Finitions disponibles : noir ou blanc satiné. - Plus d'info : [www.rolandce.com](http://www.rolandce.com)

**Roland**



# MUSIQUES D'ENSEMBLE 2009

## *Un cru exceptionnel*

L'édition 2009 a montré que ce concours de musique de chambre organisé par la FNAPEC bénéficie d'une belle notoriété aussi bien auprès des jeunes musiciens que du jury, des partenaires ou du public.



**A**vec 26 ensembles inscrits, Musiques d'Ensemble 2009 renoue avec les grandes années du concours. Du duo piano violoncelle au nonet de saxophones, en passant par un quintette de percussions, les formations illustrent bien la diversité qui est la caractéristique revendiquée de notre concours. Diversité qui se retrouve aussi dans les établissements d'origine et la formation de nos jeunes musiciens : les CNSMD, bien sûr, les nouveaux pôles supérieurs, les CRR et CRD français, mais aussi de prestigieux établissements d'Europe ou des États-Unis.

### **LE TEMPS DES AUDITIONS**

Après un rapide repérage des lieux pour tester l'acoustique et prendre ses marques sur la scène, les auditions commencent dès 14 heures le samedi. Le jury prend place derrière la longue table qui lui est réservée et les ensembles se succèdent en un ballet minu-

tieux pour une audition de 18 minutes dont le programme est libre. À chacun de choisir un répertoire qui mettra en valeur sa formation. Certains optent pour une seule œuvre, d'autres pour plusieurs morceaux d'époques différentes. Le jury n'a pas la tâche facile car il doit, à chaque passage, s'imprégner de la formation qui se présente, différente de celle qui l'a précédée et de celle qui la suivra et du répertoire, forcément varié et éclectique. Ajoutons à cela le talent et l'excellent niveau de tous ces jeunes musiciens, les délibérations seront donc animées !

Le samedi soir, le désormais traditionnel buffet rassemblant organisateurs et participants a pris des couleurs d'Italie. Mais personne ne s'attarde trop longtemps, la journée du dimanche s'annonçant bien remplie.

### **UN PUBLIC NOMBREUX**

Le dimanche à 13 heures, les auditions sont terminées, le jury se retire pour délibérer. Dans la salle, l'attente commence pour les ensembles, le public lui, se risque à quelques pronostics sur le palmarès. Il faut d'ailleurs ici signaler la présence dans l'auditorium, pendant toute la durée du concours, d'une quarantaine de jeunes élèves des conservatoires des Pays de la Loire, arrivés samedi après-midi en car de La Roche-sur-Yon, Cholet, Fontenay le Comte, Angers, Arnage. Accompagnés par des parents des APEC de ces établissements, ils ont passé la nuit en auberge de jeunesse et ont eu une écoute attentive et très pertinente, et qui sait ? Peut-être certains d'entre eux reviendront-ils comme concurrents dans quelques années ?

En attendant la proclamation des résultats, le public a eu le grand plaisir d'entendre un concert du Trio Opale, lauréat de l'édition 2008. Ces trois jeunes, maintenant engagés dans une voie professionnelle, ont ravi l'auditoire, où se remarquait la présence de Marie-Elisabeth Watelet et Jean-Michel Levacher, de la Matmut, de Christine Pirreda, adjointe à la Culture du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, des festivals 5 à 7 d'Arradon, Mozaria en Ariège, Jeunes Talents à Paris, Musique vivante à Vichy, de Jean-Pierre Bazin, président de la Spedidam...

### **L'ANNONCE DES RÉSULTATS**

Puis, Sarah Nemptan est montée sur scène, suivie par tous les membres du jury. Elle a souligné tout l'intérêt qu'elle portait à ce concours et a donné au public les 3 mots clés qui ont présidé au choix du jury : Musique, Ensemble, Projet. Puis elle a annoncé le palmarès. Après un court concert des lauréats, tous les jeunes ont pu rencontrer les membres du jury et recueillir de précieux conseils pour la poursuite de leur formation. C'est un moment auquel la FNAPEC est très attachée.

Il faut enfin remercier tous ceux qui ont permis la réalisation de Musiques d'Ensemble dans les meilleures conditions : le CRR de Paris, Xavier Delette, son directeur, et le personnel technique, attentif et présent, la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, nos partenaires et mécènes, la MATMUT, avec laquelle une convention sur trois ans de 2009 à 2011 a été signée, France Musique qui a annoncé le concours sur son antenne et réalisera à la rentrée une captation du concert des lauréats pour diffusion sur les ondes, la maison Selmer, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Festival d'Arradon, les membres du jury, la Mutuelle des

### **Le mot de Jean-Michel Levacher, de la MATMUT**

**Lorsque la MATMUT a rencontré la FNAPEC, ce qui l'a marquée très profondément c'est le dévouement et l'implication des représentants de la Fédération, la qualité et le travail des musiciens, des artistes. Ces qualités de travail et de participation sont celles qui animent au quotidien les mutualistes qu'ils soient représentants ou salariés.**

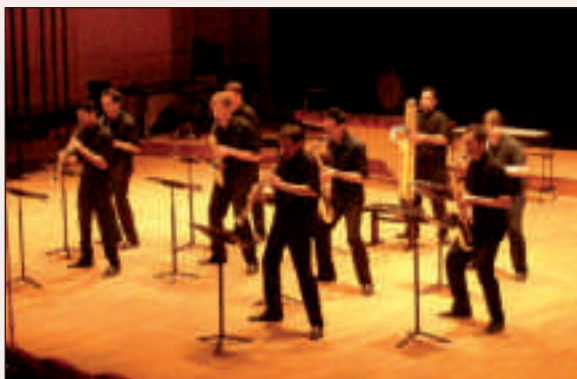
**Le rapprochement ne pouvait que se faire et durer. Chaque année, la MATMUT est très fière de participer à la réussite des trophées et à l'accompagnement des meilleurs talents, chaque année le choix du jury est excellent.**

**La qualité des contacts entre la FNAPEC et la MATMUT, la complémentarité des vœux de l'une et de l'autre rendent possibles et souhaitables de nouvelles actions communes.**

# Les lauréats 2009



Bourse MATMUT de 5 000 €: **Argillos Percussion**, Vassilena Serafimova, César Carcopino, Fabien Lauer, Thibault Weber, Guillaume Le Picard



Bourse Selmer de 2 000 €: **Ensemble Squillante**, Federico Coca Garcia, Pascal Bonnet et Julien Chatellier, saxophones soprano, Simon Diricq, saxophone alto, Cédric Carcèlès et Adrien Lajoumard, saxophones ténor, Géraud Etrillard, Hugo Schmitt et Thomas Barthélemy, saxophones baryton et basse



Bourse FNAPEC de 1 000 €: **Trio Zodiac**, Vanessa Mollard, violon, Kliment Drylovskiy, clarinette, Riko Higuma, piano



Bourse 4 000 € partagée entre 2 ensembles ex æquo : **Duo Amets**, Claire-Lise Demette, violoncelle, Antoine Mourlas, piano,



**Trio Futurum**, Misaki Baba, piano, Benachir Boukhatem, violon et alto, Clément Himbert, saxophones



Bourse du Festival 5 à 7 d'Arradon de 1 000 €: **Elixir Trio**, Leslie Boulin-Raulet, violon, Marine Gandon, alto, Michaël Tafforeau, violoncelle

Musiciens et tous les bénévoles, FNAPEC ou amis, qui ont œuvré dans l'ombre au bon déroulement du concours. À tous un grand merci.

Un bémol cependant, le retrait des bourses attribuées par le Haut-Commissariat à la Jeunesse. Le Ministère de la Jeunesse et des sports soutenait pourtant Musiques d'ensemble depuis sa création. Affaire à suivre ?

Rendez-vous les 17 et 18 avril 2010 au CRR de Paris pour un nouveau grand moment de bonheur, la 24<sup>e</sup> édition de Musiques d'Ensemble. •

Claire Crézé

## LE JURY

- Sarah Nemtanu, Présidente,  
Premier violon de l'Orchestre National de France
- Dominique Boutel, critique musicale, productrice à France Musique
- Agnès Sulem, violoniste, 1<sup>er</sup> violon du Quatuor Rosamonde
- Jérôme Hilaire, clarinettiste,  
Chef-adjoint de la Musique de la Police Nationale
- Denis Pascal, pianiste, professeur au CNSMDP
- Patrice Petitdidier, corniste,  
assistant de cor et de musique de chambre au CNSMDP



## RÉSONANCE DE LA FNAPEC À FRANCE-MUSIQUE

*Interview de Marc-Olivier Dupin, directeur*

Au cours de l'entretien avec la Fédération, Marc-Olivier Dupin accorde une écoute bienveillante aux projets et à Musiques d'ensemble, invitant les musiciens à l'antenne.

**Vous avez offert à la FNAPEC un très beau partenariat pour Musiques d'Ensemble, un concours destiné à des jeunes ensembles qui envisagent de devenir professionnels.**

J'ai la conviction très forte qu'il faut travailler à tous les étages de la pyramide, depuis les débuts à la musique, jusqu'à la professionnalisation et au-delà. Cela fait partie du rôle de France Musique, dans sa dimension de service public, d'en faire connaître tous les maillons dont Musiques d'Ensemble. Et je m'engage à soutenir ce concours lors de sa prochaine édition.

**Y a-t-il un point sur lequel vous souhaiteriez interpellier les parents ?**

S'il existe dans leurs conservatoires des projets exceptionnels, concernant aussi bien les jeunes élèves que les plus expérimentés, une démarche originale, des partenariats divers, qu'ils n'hésitent pas à nous en tenir informés pour que cette information puisse faire l'objet d'une diffusion sur le site ou à l'antenne.

**Y a-t-il à France Musique des émissions particulièrement destinées aux élèves des conservatoires et à leurs parents ?**

Il n'y a pas d'action véritablement "ciblée" vers les élèves de conservatoires. À la rentrée, France Musique va continuer à diffuser les ensembles, les



© Christophe Abramowitz

solistes, les jeunes artistes pour les aider à se faire connaître. Une émission, intitulée « Leur premier CD », sera consacrée au premier enregistrement d'un soliste ou d'un ensemble, qu'il soit commercialisé ou non.

Pour les jeunes artistes professionnels, nous continuerons à suivre et à relayer les grands concours internationaux, comme le concours Rostropovitch ou celui des jeunes chefs de Besançon.

Aborder la problématique de la pédagogie est plus compliqué : lorsqu'on parle

de pédagogie, on devient vite "bavard", reproche trop souvent fait à France Musique. Nous souhaitons plutôt que l'antenne permette de faire entendre les meilleures réalisations pédagogiques et que le site soit un pôle de ressources et un outil pour les enseignants de l'éducation nationale par exemple. C'est dans cette idée que nous avons organisé une

journée sur l'éducation musicale le 28 mars dernier, événement qui pourrait être renouvelé en mars prochain, sur un thème plus restreint pour approfondir la réflexion, et auquel la FNAPEC pourrait être associée.

Nous allons également renouveler l'expérience d'enregistrer la tribune de critique de disques dans des lycées comme nous l'avons fait cette année à Rouen et à Grenoble.

La nouvelle émission du samedi matin, coordonnée par Emmanuel Davidenkoff, présente une actualité ouverte sur des expériences pédagogiques dans les établissements scolaires, collèges et lycées et aussi dans les conservatoires. C'est l'occasion de rendre compte de la vie des établissements et des beaux projets. Le site de France Musique en sera le relais et s'ouvrira à toutes les démarches pédagogiques : c'est là que l'on va trouver les documents écrits, sonores, audio... Nous devons développer la complémentarité entre le site et l'antenne.

**Vous connaissez bien notre Fédération. Comment avez-vous fait connaissance ?**

Mon lien avec la FNAPEC est ancien. C'est en 1985, alors que j'étais tout jeune directeur du Conservatoire de Villeurbanne que j'ai rencontré Simone du Breuil. J'ai beaucoup appris auprès de Simone du Breuil qui, étant très proche géographiquement et toujours disponible, m'a soutenu et conseillé à une époque où la formation des directeurs de conservatoire était très sommaire...

J'ai toujours considéré qu'il était indispensable de travailler avec les parents d'élèves, en bonne harmonie, dans un rapport amical, franc et constructif. Il est normal qu'un directeur soit sollicité par les parents lorsqu'ils se posent des questions, qu'ils ont des envies ou des suggestions pour qu'un dialogue s'établisse. •

[www.france-musique.com](http://www.france-musique.com).

### Parcours

**Directeur de France Musique (depuis 2008)**

**Diplômé du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (écriture, analyse, orchestration, alto et direction d'orchestre)**

**Compositeur**

**Directeur du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris de 1993 à 2000**

**Conseiller de Jack LANG, ministre de l'éducation nationale, au sein de la mission de l'éducation artistique et de l'action culturelle de 2000 à 2002**

**Directeur général de l'Orchestre National d'Ile-de-France de 2002 à 2008.**



YAMAHA  
**b**  
series

OFFRE  
EXCLUSIVE\*

SILENT *Piano*

du 12 septembre  
au 15 novembre  
2009



## OFFREZ-VOUS LE SILENCE ET POUR 1 € DE PLUS LA CHAÎNE HIFI

Choisir la qualité Yamaha, c'est faire le bon choix. C'est aussi bénéficier d'une offre exceptionnelle : Du 12 septembre au 15 novembre 2009, Yamaha prolonge votre plaisir musical et vous permet, pour l'achat d'un piano neuf de la série b (b1, b2 ou b3) équipé du système Silent, d'acquiescer pour 1 € de plus, la nouvelle chaîne HiFi Yamaha MCR-230. D'une valeur de 320 € (prix public indicatif TTC), cette chaîne dispose d'une station d'accueil iPod pour diffuser vos fichiers mp3 avec un son de grande qualité. (iPod non fourni)

\*Règlement de l'opération sur [www.yamaha.fr](http://www.yamaha.fr)

### Les pianos Silent de la série b *Le bon piano pour votre budget*

Les pianos Yamaha de la série b s'imposent comme la nouvelle référence grâce à une qualité de fabrication tout à fait exceptionnelle à ce niveau de prix. Le système Silent Piano™ qui équipe ces modèles est une technologie exclusive créée par Yamaha. Il vous permet de jouer au casque en toutes circonstances, à toute heure du jour ou de la nuit, sans déranger votre entourage. L'installation de ce système en usine, au cours de la fabrication du piano, permet d'assurer la fiabilité intégrale de l'instrument.

Avec les pianos de la série b, vous appréciez les qualités d'un piano de facture irréprochable et profitez pleinement du savoir-faire qui forge la réputation de Yamaha depuis 1887.



**YAMAHA**

# LE RAYONNEMENT DES CONSERVATOIRES

## *Eclairage*

Le rayonnement est désormais le maître mot de la réforme des conservatoires. Un processus complexe qui mérite quelques explications...

**E**n effet, la mise en application du décret 2006-1248 du 12 octobre 2006 revient sur les dénominations de CNR, ENM et écoles agréées et donne tout leur sens aux missions qui étaient initialement confiées à ces établissements qui deviennent respectivement Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR), Départemental (CRD) et Communal ou intercommunal (CRC). Mais cette réforme se cherche encore et une réécriture de la loi de décentralisation des enseignements artistiques du 13 août 2004 se profile à l'horizon.

Nous avons souhaité proposer un éclairage sur l'évolution des

discussions du groupe de travail associant les ministères concernés (ministère de la culture et de l'intérieur) et les représentants d'associations d'élus.

Nous porterons ensuite notre regard sur l'évaluation de la mise en place du CEPI et de l'organisation du DNOP dans les deux seules régions pilotes, Poitou-Charentes et le Nord-Pas-de-Calais, ainsi que sur la création des Pôles d'enseignement supérieurs.

Enfin, un coup de projecteur sur l'expérience de nos conservatoires introduira et enrichira la réflexion que la FNAPEC désire poursuivre tout au long de l'année. •

*Dossier coordonné par Suzy Marceau*

---

## DÉCENTRALISATION DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### *Où en sommes-nous ?*

La DMDTS (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle du Ministère de la Culture et de la communication) fait le point sur l'évolution de la décentralisation des enseignements artistiques en juillet 2009.

**L**es établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique (conservatoires à rayonnement intercommunal ou communal, à rayonnement départemental, à rayonnement régional) relèvent depuis 1983 de la responsabilité des collectivités territoriales. Il s'agit d'apporter aux enfants, adolescents et dans une moindre mesure aux adultes qui fréquentent les établissements (54 000 élèves dans les 36 conservatoires à rayonnement régional, 98 000 dans les 104 conservatoires à rayonnement départemental et 140 000 dans les 250 conservatoires à rayonnement intercommunal ou communal durant l'année scolaire 2006/2007), les savoirs et savoir-faire fondamentaux nécessaires, soit à la pratique de la danse, du théâtre ou de la musique en amateur, soit, pour une minorité, à la poursuite d'études supérieures visant les métiers de musicien, de comédien, de danseur.

Le législateur a souhaité, à travers la loi du 13 août 2004, clarifier le rôle de chaque collectivité territoriale en soutien au réseau des conservatoires : aux villes et à leurs groupements, l'enseignement initial et l'éducation artistique ; aux départements, l'élaboration de schémas de développement des enseignements artistiques en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement ; aux

régions le soin d'organiser, dans le cadre des plans régionaux de formation professionnelle, le cycle d'enseignement professionnel initial.

Actuellement, l'application de ce dispositif n'est pas effective. Les régions ont en effet progressivement contesté la responsabilité qui leur était confiée et ont demandé une réflexion complémentaire sur l'application des dispositions relatives au cycle d'enseignement professionnel initial dont la loi prévoit qu'il soit organisé et financé par les régions.

Une mission d'analyse et d'évaluation des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du dispositif de décentralisation des enseignements artistiques a été réalisée par Mme Morin-Desailly pour la Commission des affaires culturelles du Sénat, dont les conclusions ont été rendues en juillet 2008.

Une réunion de la commission consultative d'évaluation des charges s'est tenue en novembre 2008 au cours de laquelle a été confirmée la nécessité de modifier la loi et entérinée la poursuite de la réflexion sur l'évolution du dispositif de décentralisation dans le cadre du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, réinstallé par la ministre de la culture et de la communication en juillet 2008.



## Décentralisation des enseignements artistiques : des préconisations pour orchestrer la sortie de crise

Rapport d'information N° 458 (2007-2008) de Mme Catherine MORIN-DESAILLY, fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé au Sénat le 9 juillet 2008

Auteur : Catherine MORIN-DESAILLY

Résumé : Le volet « enseignements artistiques » de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a répondu à une ambition louable en faveur de notre système d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre : répondre aux exigences de clarification des compétences et des financements dans un domaine où les premières lois de décentralisation avaient déjà consacré l'initiative des collectivités, l'essentiel de la charge de ces écoles spécialisées ou conservatoires, même si l'Etat continue à intervenir dans l'écriture de la « partition ». Or, cette réforme reste, aujourd'hui encore, bien délicate à « orchestrer ». Dans ce contexte, le présent rapport dresse un bilan d'étape de la situation, afin d'identifier les principaux facteurs de la « panne » constatée dans la mise en œuvre de la loi et d'avancer des propositions pragmatiques afin de sortir de l'« impasse » : il s'agit de ne pas laisser s'installer un climat d'incertitude qui serait, à terme, préjudiciable à notre système d'enseignement artistique. En effet, les attentes des acteurs concernés sont à la mesure des espoirs placés dans une réforme jugée indispensable pour accompagner le nécessaire renouveau des enseignements artistiques en France. Au-delà de ses aspects « techniques », ce sujet renvoie à des enjeux éminemment politiques : quelle ambition souhaitons-nous placer dans l'éducation artistique de nos enfants pour relever le défi de la démocratisation culturelle ?

Les travaux ont repris en décembre 2008 au sein d'un groupe de travail de cette instance, portant sur les enseignements artistiques, associant les ministères concernés (ministères chargés de la culture, de l'intérieur) et les représentants des associations d'élus.

Ces travaux ont permis de dégager une position commune des collectivités concernant les modifications à apporter à la loi sur les points suivants : il serait ainsi stipulé que les régions « organisent » les « cycles d'orientation professionnelle », qu'un schéma régional est mis en place, débattu dans une commission régionale.

Concernant les transferts de crédits, les positions ne sont par contre pas arrêtées : certains, comme l'ARF, se prononcent désormais pour un transfert des crédits aux communes, d'autres sont favorables à un transfert des crédits aux régions, afin notamment de conforter le rôle structurant de celles-ci. Un accord semble se dégager pour une contribution forfaitaire pour les départements au titre de l'élaboration des schémas départementaux.

Il revient au législateur de procéder à la modification des textes de 2004.

La poursuite des travaux du groupe devrait permettre d'approfondir les divers points impactés par la modification de la loi, et notamment, la nature du schéma régional, son articulation avec le PRDF, la nature, le périmètre et le fonctionnement de la commission régionale, de définir l'organisation des cycles par les régions, de préciser les objectifs et critères du classement des établissements. •

## FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FNCC)

### *Position commune des élus de la FNCC*

Le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) : un véritable enjeu de développement régional concerté des politiques culturelles.

**E**n mettant en place un Groupe de travail sur les enseignements artistiques – qui s'est réuni en février, mars et avril 2009 –, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a activement contribué à la reprise des concertations pour faire sortir « du milieu du gué » (Catherine Morin-Desailly, sénatrice) la réforme de l'enseignement artistique telle que prévue par la loi d'août 2004 (article 101), une loi dont l'application achoppe sur la question des financements des CEPI. La FNCC n'a pas vocation à négocier à la place de quiconque mais d'aider à renouer un dialogue, un temps rompu, entre les collectivités et l'Etat. Dans cette perspective, la Fédération a transmis à l'ensemble des partenaires de la

concertation un texte intitulé « Position commune des élus de la FNCC ». Extraits.

#### **ÉLÉMENTS D'ACCORD**

Prenant en compte le blocage des Régions qui refusent de se voir attribuer l'intégralité du financement des CEPI, l'Etat a proposé une réécriture de la loi qui, en contournant leur implication, ôte à la volonté initiale de décentralisation des enseignements artistiques l'objectif de servir la cohérence territoriale qui en constituait l'avancée la plus prometteuse. À la suite du rapport – unanimement salué – de la sénatrice Catherine Morin-Desailly, la FNCC s'est engagée dans un travail de concertation avec les représentants des Régions, des

Départements, des Communes, des professionnels, des fédérations et des associations culturelles... pour tenter de dégager une perspective adéquate afin que cette loi, très attendue par les professionnels mais aussi par les élèves, puisse être rapidement mise en œuvre.

Ces réunions de travail ont permis de dégager plusieurs points de consensus :

- l'importance du principe des CEPI pour le développement d'une offre territoriale d'enseignements artistiques concertée et équilibrée, validée par des diplômes nationalement reconnus. Ici, la perspective de la compatibilité européenne plaide également en faveur d'une telle cohérence ;
- la validité pédagogique du CEPI, notamment en ce qu'il favorise une mise en réseau des établissements offrant la possibilité de parcours d'apprentissage à la fois personnalisés, reconnus, en lien avec la réalité des débouchés professionnels des métiers artistiques et accessibles sur un territoire à la mesure des besoins d'étudiants souvent encore jeunes. Par ailleurs, il serait dommageable d'endiguer les dynamiques d'ores et déjà engagées sur la voie de la mise en œuvre des CEPI (notamment en Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes) ;
- l'opportunité et l'attente de se saisir de la mise en place des CEPI (via l'instauration de "commissions régionales d'enseignements artistiques" pilotées par les Régions) pour initier un dialogue, pour le moment sans plate-forme de concertation officielle, entre conservatoires classés et écoles associatives.

#### LES VOIES D'UN DIALOGUE

Forts de ces points de vue convergents et, en s'appuyant sur le travail de la Commission culture de l'ARF ainsi que sur la réflexion de la sénatrice Catherine Morin-Desailly, les élus de la FNCC mettent en avant quelques éléments pour un dialogue à venir :

### Questions sur l'estimation du coût des CEPI

Le blocage de l'application de la loi d'août 2004 tient pour l'essentiel au décalage entre le coût réel estimé et la somme des crédits d'Etat dont les transferts sont prévus. Cependant, et selon les Régions, il semble que les CEPI coûteraient sans doute moins cher que ne le laissent supposer les prévisions car, en fonction du profil des élèves et de leur bagage antérieur, les parcours personnalisés des CEPI ne seront pas tous sur la base du nombre d'heures maximal. Or les estimations ont été établies sur la base d'élèves "consommant" la totalité des heures. Par ailleurs, à partir du moment où un établissement a mis en place le DEM, DEC ou DET de façon complète, non seulement la différence financière avec le CEPI sera assez faible mais, de plus, elle pourra être en grande partie "épongée" par le recours à la mutualisation entre plusieurs établissements.

- ne pas forcément réécrire la loi (car cela obérerait l'espoir d'une mise en œuvre rapide) et interpréter la formule de la loi qui est la cause principale du blocage actuel – « les Régions financent » les CEPI – dans le sens de : « les Régions participent au financement » des CEPI.
- inscrire, selon une proposition de la sénatrice Catherine Morin-Desailly, les questions de l'enseignement artistique et tout particulièrement celle des CEPI à l'ordre du jour d'une discussion parlementaire au Sénat, laquelle aurait valeur de "discussion d'orientation" dont la fonction sera d'apporter et de légitimer un certain nombre de précisions non développées dans le texte même de la loi ;
- conserver les deux dispositions principales de la loi : l'instauration de CEPI sanctionnés par des diplômes à valeur nationale (DNOP) et le transfert des crédits d'Etat aux Régions (chargées d'opérer les répartitions en direction des communes et des CEPI).

Un "décret complémentaire" pourrait ajouter les dispositions suivantes (proposées par l'ARF) :

- l'adoption d'un schéma régional pour les CEPI, élaboré en concertation avec les collectivités concernées, le ministère de la Culture ;
- la définition des partenariats entre établissements (classés) ainsi qu'avec toute structure associée, soit la mise en place d'un travail de réseau prenant également en compte le secteur de l'enseignement associatif ;
- l'affirmation que la Région sera en charge de fixer elle-même les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignements artistiques au titre du CEPI en complémentarité des financements des autres collectivités concernées ;
- l'institution de "commissions régionales des enseignements artistiques" pilotées par les Régions (et non par les DRAC).

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture  
[www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)

**La boutique spécialisée**  
**dans l'éducation musicale des enfants**

*l'Arbre à Musique*

**disques - partitions - chant choral - livres**  
**pédagogie - instruments - danse**

Partenaire des Conservatoires,  
des enseignants des écoles maternelles et élémentaires,  
du personnel des crèches et des centres de loisirs,  
des chefs de chœur et des parents.

**[www.arbre-a-musique.fr](http://www.arbre-a-musique.fr)**

Téléphone : 0952.12.66.28\*  
\* coût d'un appel local

accueil@arbre-a-musique.fr

Télécopie : 02.35.76.70.05

## LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL

### *LE CEPI en Poitou-Charentes, une mise en œuvre positive*

Responsable de l'enseignement artistique en région Poitou-Charentes, Eric Sprogis nous explique comment le CEPI a pu être mis en place dans cette région.

**D**ébut juillet 2009 se sont achevés les premiers examens terminaux des Diplômes Nationaux d'Orientation Professionnelle (DNOP) en théâtre, musique et danse auxquels se présentaient seize candidats. Ce chiffre est modeste par rapport au nombre total d'élèves inscrits en Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) dans les établissements du réseau régional des Conservatoires à rayonnement régional et départemental<sup>1</sup>. Cela s'explique par le fait que la scolarité en CEPI est prévue sur une durée de deux à quatre ans (la très grande majorité le fait en trois ou quatre ans). Le CEPI ayant ouvert en septembre 2007, ne se présentaient donc cette année que des élèves ayant bénéficié d'une VAA (validation des acquis antérieurs, par exemple parce que déjà engagés auparavant dans l'ancien cycle spécialisé ou venant d'un établissement étranger). Quinze candidats se sont vu ainsi décerner ce nouveau diplôme national par des jurys présidés par des personnalités désignées par le Directeur de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles du Ministère de la Culture et de la Communication.

Conformément aux arrêtés du 23 février 2007, c'est la Région qui organisait l'examen (contacts jurys, prise en charge du coût, établissement des procès-verbaux transmis au Ministère de la Culture...) en s'appuyant sur un conservatoire d'accueil (ici, le CRR de Poitiers).

Le CEPI a donc été mis en place, dans la région Poitou-Charentes, à la rentrée scolaire de septembre 2007 et a été validé par un courrier de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication. En effet, bien que défini par la loi LRL du 13 août 2004, les arrêtés précisant les modalités de ce cycle ne sont parus que le 23 février 2007, ce qui interdisait d'ouvrir ce cursus d'étude plus tôt. Il est assuré par le réseau des Conservatoires d'Angoulême, de Châtellerauld, de La Rochelle, de Niort et de Poitiers<sup>2</sup>. Il faut noter à cet égard que ces cinq établissements avaient déjà établi un réseau dynamique depuis 1991 pour organiser les anciens diplômes d'orientation professionnelle (DEM/DEC/DET).

Ce dispositif aurait dû se faire dans le cadre de conventions entre l'Etat et la Région, d'une part, et la Région et les collectivités gestionnaires des conservatoires d'autre part, en ce qui concerne les transferts de crédits et les modalités de financement du CEPI. L'Etat n'ayant pas procédé aux transferts prévus par la loi, ce cycle est financé par les établissements (dont les collectivités continuent de percevoir les subventions de l'Etat), la Région intervenant pour compenser les cas où le coût du CEPI est supérieur à la subvention de la DRAC, pour

prendre en charge certaines sessions de formation regroupant les élèves CEPI de la région et l'organisation des épreuves terminales du DNOP.

Le rôle d'organisation régionale, prévu par les textes, est effectif par décision du Conseil Régional du 25 juin 2007<sup>3</sup>. Il se concrétise, pour une part, par la coordination d'une commission régionale, par l'élaboration des documents de gestion pédagogique communs (informations aux élèves, modalités de suivi de la scolarité, définition des critères d'évaluation continue, programmes...) dans le respect des textes réglementaires et en concertation étroite avec les directeurs et équipes pédagogiques des établissements. Ces derniers restent, en tout état de cause, responsables des élèves et de leur évaluation, maîtres des contenus et des méthodes pédagogiques. Par ailleurs, un Schéma Régional des Formations artistiques et Culturelles a été élaboré, dans une large concertation et constituera un volet du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF).

Editions **Henry Lemoine**  
Depuis 1772

**PAUL BEUSCHER**  
PUBLICATIONS  
Depuis 1850

**DELRIEU**  
EDITION DELRIEU  
Depuis 1898

éditions  
**VAN DE VELDE**  
Depuis 1899

Editions **Jobert**  
Depuis 1921

27, Bd Beaumarchais - F-75004 PARIS  
Tél. : (33)01 56 68 86 65 Fax : (33)01 56 68 90 66  
e.mail : info@henry-lemoine.com

[www.henry-lemoine.com](http://www.henry-lemoine.com)

<sup>1</sup> Voir encadré

<sup>2</sup> Auxquels s'ajoutera, à la rentrée 2009, le conservatoire de Bressuire pour le CEPI de musiques traditionnelles

<sup>3</sup> Voir texte de la délibération sur le site de la Région Poitou-Charentes



Une première évaluation du CEPI en Poitou-Charentes (en même temps que celui mis en place dans la Région Nord-Pas-de-Calais) a été effectuée en avril 2009 à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication, notamment afin d'alimenter la concertation engagée entre l'Etat et les associations de collectivités territoriales en vue d'éventuels aménagements du texte législatif relatif à ce dispositif.

La première analyse de ces résultats est intéressante à plus d'un titre, même si, évidemment, on ne peut en tirer des conclusions générales définitives.

On peut relever, notamment, que les effectifs globaux du CEPI en Poitou-Charentes sont quasiment égaux à ceux des anciens DEM/DEC/DET (149). En ce qui concerne les âges des élèves, ils se regroupent en trois profils : 61 élèves de moins de 18 ans, 50 de 19 à 22 ans et 37 de plus de 23 ans (les plus âgés se trouvant dans les cursus de musiques actuelles, de jazz et d'écriture).

Comme on le sait, le CEPI a fait l'objet, cette année, de multiples discussions officielles... et aussi de nombreux commentaires dont la pertinence n'était pas obligatoirement le trait le plus caractéristique.

Comme l'avait bien analysé, en 2008, le rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat<sup>4</sup>, la mise en œuvre généralisée du CEPI s'est heurtée à deux insuffisances du dispositif législatif (article 101 de la loi LRL du 13 août 2004) :

- Important différentiel budgétaire pour plusieurs Régions entre le coût estimé du CEPI et la prévision du montant des transferts. Il faut cependant noter ici qu'aucune grille de calcul n'a été établie au niveau national et que la question suivante n'a pas été tranchée : faut-il prendre en compte le coût total (toutes charges directes et indirectes comprises) du nombre prévisionnel d'élèves en CEPI (et le comparer aux subventions de l'Etat qui n'étaient pas fléchées sur un cycle particulier) ou la différence éventuelle entre le coût du dispositif CEPI au niveau régional et le coût des ex DEM/DEC/DET ? La question est essentielle car les premières évaluations des CEPIs Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes montrent que la différence de coût entre le CEPI et les ex DEM/DEC/DET n'est que de l'ordre de 5 % (lorsque les DEM/C/T étaient assurés conformément au Schéma d'Orientation Pédagogique !).

- Un problème de principe (et de budget) était relevé, à savoir qu'il n'était pas prévu de clef de répartition entre départements et régions pour les transferts.

Les discussions se poursuivent encore, en particulier dans le cadre du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel (CCTDC).

Un accord semble d'ores et déjà trouvé pour engager une modification de l'article 101 de la loi visant à préciser que les Régions ne seraient pas contraintes de financer l'intégralité du coût du CEPI et d'encourager la concertation en vue d'une prise en charge partagée et négociée, notamment avec les collectivités gestionnaires des établissements. Les modalités de transfert des crédits restent toutefois en débat aujourd'hui. Le Ministère de la Culture propose en outre de rebaptiser le CEPI en Cycle d'Orientation Professionnelle, ce qui serait sans doute plus lisible puisque telle est bien la vocation de ce cursus.

Au-delà de ces discussions, certes déterminantes, il convient ici de rappeler que certains points relatifs au CEPI n'ont jamais été remis en cause, malgré les bruits et les rumeurs qui ont circulé çà et là :

- le CEPI est un segment très important du continuum de formation, car l'orientation est essentielle pour les éventuels professionnels, y compris pour les élèves qui veulent "tester" leurs capacités et leurs motivations, quitte à renoncer par la suite à cette perspective
- la fin des études "ex spécialisées" est sanctionnée par un diplôme national (DNOP). Les DEM/DEC/DET sont bien appelés à disparaître
- le niveau régional est pertinent pour l'organisation de la cohérence du dispositif et permet, par ailleurs, de "dégager" les villes et leur conservatoire pour qu'ils se (re)centrent sur leur mission centrale de formation de base et de développement des pratiques amateurs. Il convient donc de mettre en place une commission territoriale au niveau régional
- les régions ne peuvent pas tout financer si le coût du CEPI (cf plus haut) est largement supérieur aux éventuels transferts.

<sup>4</sup> Rapport de Madame Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice de Haute-Normandie

## Le CEPI en Poitou-Charentes : quelques chiffres...

- 143 élèves admis en CEPI depuis 2007 dont 9 en théâtre, 14 en danse et 120 en musique
- 61 élèves âgés de 14 à 18 ans
- 50 élèves âgés de 19 à 22 ans
- 19 élèves âgés de 23 à 25 ans
- 18 élèves âgés de plus de 25 ans

- 42 élèves admis immédiatement après le cycle 2
- 80 élèves admis pendant leur cursus CEM/CEC/CET
- 12 élèves admis pendant un cursus DEM/DEC commencé antérieurement
- 23 issus d'autres formations privées, à l'étranger ou autodidactes

### Orientations post-DNOP envisagées au moment de l'admission :

- 76 souhaitent des études supérieures d'interprètes
- 42 souhaitent des études supérieures d'enseignants
- 16 envisagent des études uniquement universitaires
- 21 souhaitent entrer directement dans une vie active artistique
- 20 envisagent une orientation vers des « métiers de la culture »

(Note : certains élèves expriment plusieurs perspectives)

Coût moyen annuel d'un élève CEPI : 6 309 euros (5 900 à 7 800 selon les établissements et les spécialités)

Coût global du CEPI pour l'ensemble du réseau : 958 899 euros

En conclusion, notamment vis-à-vis de tous les propos du type : « *Le CEPI, c'est fini, ça va disparaître, pourquoi faire des DNOP alors qu'ils n'ont pas d'avenir* », venant de tous horizons, il est absolument clair :

- qu'il n'y a jamais eu de remise en cause du dispositif pédagogique du CEPI (très proche d'ailleurs dans sa définition de celle du D.E.M. dans le Schéma d'Orientation Pédagogique de 1992 et des D.E.C et D.E.T dans les Schémas ultérieurs relatifs à la danse et au théâtre).
- Le Diplôme National, comme norme et perspective, n'a jamais été remis en cause et toujours réaffirmé dans tous les textes et déclarations officiels. Il est ainsi évident que les titulaires d'un DNOP sont au moins à égalité de "droits" (modestes on le sait) vis-à-vis des DEM/DEC/DET (entrées en CEFEDM, présentation au DE, entrée dans l'enseignement supérieur en France et en Europe...). Il est aussi le seul moyen de remettre en cause les évidentes disparités qui existent depuis longtemps entre les DEM de certains conservatoires (faux-vrais enseignements supérieurs) et d'autres qui n'assumaient pas leurs responsabilités (fausses-vraies anciennes médailles d'or).
- les "seuls" débats en cours portent donc sur le mode de "gouvernance" du CEPI et de son financement. Ce sont certes des questions très importantes mais qui, d'un certain point de vue, sont secondaires par rapport aux deux premiers points.

Vouer aux gémonies le CEPI (comme dispositif pédagogique lié au DNOP), comme certains le font çà et là, en s'appuyant sur de prétendues informations venant d'en haut et qui annonceraient sa disparition prochaine, relève donc au minimum de la méconnaissance, au pire du dénigrement pour sauvegarder les murs institutionnels, idéologiques, culturels, pédagogiques qui caractérisent depuis longtemps l'enseignement artistique.

L'expérience de mise en place du CEPI en Poitou-Charentes nous a montré tout l'intérêt d'une organisation de cursus reposant sur quelques principes simples, permettant d'assurer une relative cohérence nationale de l'offre de formation faite aux élèves, d'assurer aux usagers et aux parents une lisibilité du dispositif, de permettre un suivi personnalisé dans ce moment essentiel des études et d'accompagner les élèves dans leur orientation, notamment en les informant sur les perspectives et les enjeux d'un engagement professionnel ultérieur :

- organisation réglementaire nationale des études, de leur contenu et de leur évaluation par un décret et des arrêtés spécifiques
- délivrance par l'Etat d'un Diplôme National à l'issue de ce cycle
  - globalité du temps d'enseignement sur l'ensemble du cycle permettant de personnaliser l'organisation du travail en fonction du profil, de l'âge, des études générales de chacun des élèves
- contenus d'enseignement ouverts et diversifiés (avec toutefois une spécialité forte et déterminante) permettant aux élèves d'appréhender leur expression artistique dans des dimensions larges facilitant ainsi leur choix d'orientation ultérieure
- travail "en réseau" des établissements permettant d'établir des complémentarités, des mutualisations de moyens et surtout d'offrir aux élèves une continuité de leur cursus, en limitant les inégalités géographiques d'accès à l'enseignement artistique spécialisé. •

*Eric SPROGIS,*

*Responsable de l'Enseignement Artistique à la Région Poitou-Charentes*

**Déposé au Sénat le 24 juillet 2009 : pour modification des articles 101 et 102 de la loi du 13 août 2004 : proposition de loi relative à la décentralisation des enseignements artistiques**

**Texte n° 588 (2008-2009) de Mme Catherine MORIN-DESAILLY**

## LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL (CEPI)

### *Retour sur une expérience au CRR de Lille*

L'association des parents d'élèves de Lille a suivi avec attention les deux premières sessions du CEPI : explications et point de vue.

#### **QUELLE VOCATION ?**

Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial a pour vocation de permettre aux élèves qui le souhaitent d'évaluer leur motivation et d'approfondir leurs aptitudes en vue d'une orientation professionnelle dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre. Le cycle débouche sur un nouveau diplôme : le DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle). En outre, le CEPI permet aux élèves de préparer dans de bonnes conditions les concours d'entrée dans les écoles supérieures Européennes. (Conservatoires supérieurs Français, Belges, Suisses, Anglais, Musikhochschulen, etc.) Les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'examen d'entrée au

CEPI doivent avoir validé une fin de second cycle des conservatoires classés par l'État dans la discipline qu'ils veulent étudier ou justifier d'un niveau équivalent.

S'il n'y a pas de limite d'âge pour s'inscrire dans un CEPI, on peut estimer que l'âge idéal pour le suivre se situe entre 15/16 ans et 18/20 ans, sans exclure des parcours possibles avant ou après cette fourchette d'âges.

Le principe de ce cycle est donc de permettre la poursuite d'études musicales aussi intenses que possible sans empêcher la poursuite des études générales jusqu'à l'obtention du baccalauréat. À cet effet, un élève peut étudier en CEPI, soit dans le cadre extra-scolaire, soit dans le cadre des horaires

aménagés (fin de collège HA et cycle du lycée conduisant au baccalauréat TMD).

### UNE GESTION SOUPLE

La logique de la division en modules et unités d'enseignement autorise une gestion souple de l'organisation du cursus. Ainsi le programme de 750 heures sur trois ans ne signifie pas nécessairement un emploi du temps de 250 heures par an. Un exemple d'étalement du cursus peut consister à suivre environ 200 heures les deux premières années, puis 350 heures la troisième année. Autre exemple : un étalement sur quatre ans, autorise 150 heures la première année, 150 la deuxième année, 200 heures la troisième année et 250 heures la quatrième année. A contrario, un élève particulièrement disponible, motivé et possédant de solides acquis antérieurs pourra demander à resserrer son programme d'études en deux années seulement.

Au Conservatoire de Lille, il devrait exister à terme un CEPI dans chacune des spécialités artistiques qui y sont enseignées : musique, danse et théâtre. Le CEPI musique a ouvert ses portes en septembre 2007 et va connaître sa troisième session en septembre 2009.

### L'ORGANISATION DU CURSUS

Le CEPI compte un volume de 750 heures de formation divisé en unités d'enseignement, elles-mêmes regroupées en 3 modules :

- Le module principal qui se rapporte à la discipline dominante ou principale de l'élève. (instrument, jazz, formation musicale, etc.)
- Le module qui concentre les enseignements associés comme par exemple la pratique collective.
- Le module qui se rapporte aux enseignements complémentaires (culture musicale, informatique musicale, etc.)

En plus de ces trois modules, l'élève choisit une unité d'enseignement dans une liste proposée par l'établissement. Il reçoit un enseignement complémentaire l'informant de la diversité des formations et des métiers de la culture et du spectacle vivant.

Enfin, il organise un projet personnel lié à son cursus d'étude. Certaines connaissances proposées dans le cursus peuvent avoir été acquises auparavant dans un autre cadre. Dans ce cas, l'établissement propose à l'élève une procédure de validation de ses connaissances.

### ÉVALUATION DU CURSUS ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DNOP

Toutes les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation continue placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Les candidats ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement du cursus, en obtenant une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'évaluation continue, sont autori-



sés à se présenter aux épreuves de l'évaluation terminale devant un jury présidé par un représentant de la direction de la musique et de la danse et des spectacles (DTMS) du ministère de la culture.

Cette épreuve terminale concerne le module principal. Lorsque les candidats obtiennent également à cette épreuve terminale une note égale ou supérieure à 10 sur 20, le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) leur est décerné.

Les premiers DNOP seront passés au Conservatoire d'Arras le 1<sup>er</sup>

juillet 2010.

### POINT DE VUE DE NOTRE ASSOCIATION, SUITE AUX DEUX PREMIÈRES SESSIONS DU CEPI AU CRR DE LILLE

- L'épreuve d'admission, notamment lors de la première session, a le plus marqué les esprits. Car les élèves ont dû s'interroger sur leur avenir professionnel artistique. Le CEPI est une formation qui permet de tester une orientation professionnelle. Nous notons d'ailleurs que faire un choix de ce type à l'âge de 15/16 ans n'est pas évident... y compris pour les parents, même s'il n'est pas définitif, dans la mesure où le CEPI se poursuit en parallèle aux études générales.

- Les "cépistes" se sont approprié ce cursus de formation. Comme les élèves qui ont suivi un cursus CHAM (classe à horaire aménagé), le fait d'appartenir à un système formaté entraîne une émulation et une fierté des étudiants.

- Nous avons des doutes sur l'enseignement amateur et son ressenti par les élèves. La direction du conservatoire Lillois s'est engagée pour l'année prochaine à concevoir un cursus amateur avec unités d'enseignement, objectifs et validation afin de valoriser cette formation.

- L'APEAC de Lille est satisfaite de la mise en place du CEPI dans notre conservatoire, de l'implication de la direction, de l'équipe enseignante et de l'appropriation par nos enfants musiciens. Notre plus gros problème vient des constantes rumeurs sur sa disparition qui nuisent à la bonne marche de l'ensemble et à la motivation des étudiants. Merci d'ailleurs à la FNAPEC qui nous a opportunément fourni lors du bulletin 6 de mars 2009, le calendrier des réunions et négociations depuis décembre 2007. La trame de ce bulletin nous a permis de faire une lettre ouverte et de remettre à leur place les éternelles "Cassandres" de la région.

- Sous l'égide de la DRAC, la région a mutualisé les moyens des conservatoires. Ainsi, il est possible à tout étudiant "cépiste" du Nord-Pas-de-Calais de travailler au sein de trois pôles (pôle métropole avec Lille, Roubaix et Tourcoing / pôle côte d'Opale avec Boulogne-sur-mer, Calais et Saint-Omer, et pôle sud avec Douai, Valenciennes, Cambrai et Arras), voire même de travailler en interpôles (ainsi un élève de St Omer a gardé son professeur d'instrument local et fait le reste de son CEPI à Lille)

- Nous avons des craintes concernant le cumul études géné-



rales et études artistiques préprofessionnelles. Mais grâce au principe des unités d'enseignement, la charge de travail est bien répartie. Certains des élèves feront le CEPI en deux ans, la plupart en trois ans et les autres élèves en quatre ans.

### CONCLUSION

Nous espérons que le cursus CEPI sera prochainement étendu au niveau national car la très grande majorité des élèves "cépistes" de Lille sont satisfaits de leur formation.

Nous avons mis une section spécialisée sur le CEPI au sein de notre site Internet : <http://www.apeaklille.org> qui permet d'avoir tous les textes officiels du conservatoire de Lille et de suivre l'évolution de la formation. •

*Dossier réalisé par Frédéric BERNARD*

*Président APEAC du CRR de Lille*

*Avec la collaboration du CRR de Lille.*

## Un exemple : le CEPI Instruments de l'orchestre

On retrouvera dans cette rubrique, les cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe), les vents (bois et cuivres) et les percussions.

Le Module Principal comporte deux unités d'enseignement

- UEP1 Interprétation, déchiffrage : L'unité d'enseignement d'interprétation permet d'acquérir en trois ans environ, une bonne connaissance du répertoire des différentes périodes de l'instrument principal de l'élève. Outre l'étude des différents styles musicaux, tous les aspects techniques sont développés afin d'évoluer vers une grande aisance corporelle. L'entraînement au déchiffrage est intégré au cours d'instrument et est pratiqué de préférence en petit groupe. Le programme comporte 15 heures d'un travail musical spécifique avec les enseignants accompagnateurs. 120 heures - 1 heure par semaine pendant 3 ans et 15 heures réparties sur les 3 années.

- UEP2 Invention, improvisation : La pratique de l'improvisation, abordée dans les différentes unités d'enseignement et aussi régulière que possible, est approfondie au cours de deux stages de quatre jours à effectuer durant le cycle. Différents types d'improvisation sont proposés au cours de ces stages, notamment la technique du "sound-painting", langage d'improvisation dirigée/composition instantanée. 48 heures et 2 stages de 24 heures (4 jours)

Le Module Associé de pratique collective comporte deux unités d'enseignement.

- UEA1 Pratique collective en ensembles dirigés et non dirigés : Compte tenu des réalités de la profession d'instrumentiste, l'enseignement de cette discipline fait l'objet d'un développement important. L'élève est progressivement placé dans divers ensembles dans des conditions se rapprochant au maximum de l'exercice profession-

nel (rythme de travail, responsabilité individuelle au sein d'un groupe, prestations publiques sous la conduite de chefs expérimentés en collaboration avec des institutions culturelles...) 220 heures - cours hebdomadaires ou sessions.

- UEA2 Musique de chambre : La pratique de la musique de chambre est développée dans cette unité d'enseignement de telle sorte que l'élève s'investisse dans toutes les composantes de cette expression artistique (connaissance et pratique d'un répertoire varié, dimension humaine, organisation du groupe instrumental...) 105 heures - cours hebdomadaires ou sessions.

Le module complémentaire de formation et culture musicale comporte deux unités d'enseignement

- UEC1 Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture : Ce programme permet de compléter la formation musicale de l'élève. Il y acquiert une bonne aisance en déchiffrage, une bonne capacité d'écoute analytique, de mémorisation ainsi que les connaissances élémentaires de l'analyse harmonique et formelle. 140 heures - 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans.

- UEC2 Commentaire d'écoute premier niveau (histoire et esthétique) : Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et en pratiquant le commentaire écrit et oral. Elle permet également, pour ceux qui le désirent, de préparer l'examen d'entrée au CEPI de culture musicale. 50 heures - 1 heure 30 par semaine pendant 1 an.

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX

Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement (UEX) d'environ 50 heures selon leur profil personnel. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de

l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (interprétation de la musique ancienne, musiques actuelles...)
- Technique de grille harmonique
- Initiation à la basse continue
- Initiation à la direction de chœur
- Écriture
- initiation à la pédagogie
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...)
- Danse
- Théâtre
- Information musicale, production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale

### ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Chaque élève est tenu de suivre, durant la durée du cycle, un enseignement complémentaire d'une durée de 20 heures comportant une information sur la facture instrumentale et présentant la diversité des formations et des métiers, de la musique ainsi que leur environnement social, juridique et économique.

### PROJET PERSONNEL

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire, des relations musique/arts plastiques à la poésie prosodique... En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt. L'élaboration du projet personnel est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique.

# COMMISSION D'HABILITATION DU DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL

## Campagne 2009

Établissement	Spécialité	Année	Décision
<b>DNSP de danseur</b>			
École de danse de l'Opéra National de Paris	classique	2009	4 ans
CNSMD de Paris	classique/contemporain	2009	4 ans
CNSMD de Lyon	classique/contemporain	2009	4 ans
CNDC d'Angers	contemporain	2009	2 ans
ESD de Cannes Rosella Hightower	classique/contemporain	2009	2 ans
<b>DNSP de musicien</b>			
CNSM de Paris	Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux	2009	3 ans
CNSM de Lyon	Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux	2009	3 ans
CESMD de Poitiers	Instrumentiste chanteur pour la formation qu'il dispense en piano	2009	1 an
Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt	Chef d'ensembles instrumentaux et vocaux	2009	1 an
Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne	<p><b>Instrumentiste chanteur :</b> instrumentistes dans les répertoires classiques à contemporains, chanteurs, et instrumentistes en jazz et musiques actuelles, chanteurs pour la formation de choristes professionnels en musique ancienne</p> <p><b>Chefs d'ensembles instrumentistes et vocaux :</b> en direction de chœurs dans les répertoires des musiques anciennes à contemporaines</p>	2009	2 ans
Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine Saint-Denis/Ile de France	<p><b>Instrumentiste chanteur :</b> violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, flûte, traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, percussions classiques, piano, accordéon, percussions traditionnelles, musique ancienne et jazz</p>	2009	1 an
<b>DNSP de comédien</b>			
CNSAD		2009	4 ans
ESAD de Montpellier		2009	2 ans
<b>DNSP de musicien</b>			
Pôle interrégional d'enseignement supérieur de Bretagne Pays-de-Loire		<b>2010</b>	2 ans

# L'EXPÉRIENCE DES CONSERVATOIRES

## *Quel rayonnement ?*

Coups de projecteur pour éclairer le débat : le conservatoire marseillais ouvre ses portes, le conservatoire à Bayonne sort des murs "Tous au spectacle" et... fait son cirque, le conservatoire de Biarritz offre une scène rayonnante à ses danseurs.

**L'**inscription des projets d'établissement des écoles de musique dans la politique culturelle locale induit un questionnement sur les missions de ces structures et leur place au sein de la vie culturelle et artistique.

Lieux d'enseignement et transmission des savoirs, de compétences et d'attitudes liés à l'épanouissement artistique, elles sont aussi des lieux de pratiques, de projets, d'innovation, de création artistique et de culture, et se doivent de disposer de ressources pour accompagner, sensibiliser, coordonner, transmettre.

La demande faite aux conservatoires ne concerne plus ses seuls usagers mais s'ouvre sur de nouveaux publics pour un service d'éducation culturelle et artistique à différentes échelles. Les publics scolaires, les musiciens amateurs, les groupes de musiques actuelles, les publics handicapés et, plus globalement, le grand public.

Quels publics ? Quelles pratiques ? Quel répertoire ?

Quels partenariats (éducation nationale, associations, lieux

de création et de diffusion, structures culturelles...)?

Le conservatoire : portes ouvertes et hors les murs ? quel territoire ?

Quels outils pour qu'un conservatoire soit un lieu ressources ?

Quels moyens financiers ?

Quels soutiens pour les directeurs, d'une structure culturelle à part entière, et des équipes pédagogiques pour accompagner ces changements ?

Quid d'un chargé de mission "projets culturels" en accompagnement pour chaque conservatoire ?

Le rayonnement des conservatoires est un sujet qui implique directement le parent, citoyen prêt à s'investir dans des actions associatives pour soutenir une démarche et des projets artistiques mais aussi à défendre et développer la qualité des enseignements. Amorce d'une réflexion commune - qui sera étendue à d'autres parterres professionnels durant l'année, "l'urgence d'une plate-forme pour la sauvegarde de l'enseignement artistique des conservatoires" témoigne, certes, de quelques inquiétudes mais surtout du souhait pour les parents de participer pleinement à cet "enjeu culturel d'avenir".

## L'éducation musicale

www.leducation-musicale.com

**Dossiers**  
**Analyses musicales**  
**Chorales**  
**Les métiers de la musique**  
**L'édition musicale**

## Laissez-vous porter par L'éducation musicale !

**Je soussigné(e), souscris un abonnement à L'éducation musicale (1 an, 5 numéros)**

Nom, prénom ..... Profession .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Courriel ..... Tél. .... Fax .....

France  DOM TOM / étranger  Je verse la somme de ..... €  par virement sur CCP

60 €  70 € port compris  par chèque bancaire payable en France  par mandat en €

Date .....  par carte n° ..... Date d'expiration ..... Cryptogramme .....  
(3 derniers chiffres au dos)

Signature .....

**Envoyez-nous ce bulletin d'abonnement accompagné de votre règlement à :**

**L'éducation musicale • 7, cité du Cardinal-Lemoine • 75005 Paris • France Tél. 01 53 10 08 18 • Fax 01 53 10 85 19**



## “CONSERVATOIRE AU PRÉSENT”

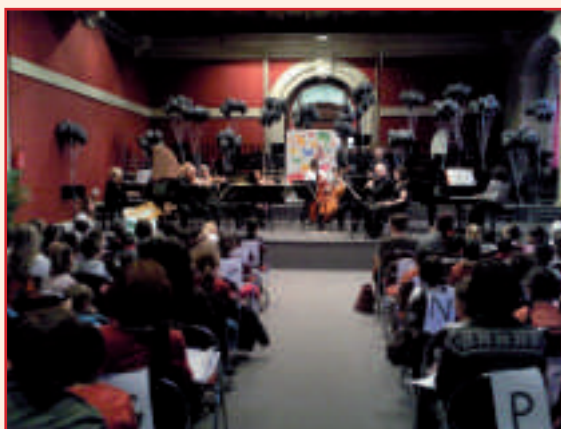
*Des portes ouvertes à tous, de la musique pour chacun.*

Les portes ouvertes ont laissé passer plus de 5 000 personnes en deux jours : une expérience réussie au Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille.



C'est un week-end de Pâques qui a très bien commencé pour le Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille !

Des concerts, des rencontres, des classes ouvertes : les rendez-vous étaient musicaux, les moments d'échange colorés de découvertes et de beaucoup de convivialité... Des portes ouvertes qui ont laissé passer plus de 5 000 personnes : une réussite partagée !



Tous les acteurs de la manifestation se félicitaient de la réussite, de l'appétit de chacun à goûter les saveurs de la musique, la fraîcheur du partage dans un cadre aussi prestigieux que convivial. C'est au Palais Carli que le Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille ouvrait grand

### Sous le signe de la muse de la musique Euterpe

« Les journées “Portes ouvertes” sont désormais un jalon dans le déroulement de notre année. Un rendez-vous auquel j'accorde le plus grand intérêt dans la mesure où il permet à un public nombreux de découvrir le Conservatoire. C'est avec bonheur que mon équipe et moi-même nous sommes engagés pour assurer, année après année, la réussite de cette manifestation. Cette année encore, la collaboration étroite avec l'association des parents d'élèves nous a permis de diversifier nos actions de manière à toucher le plus grand nombre de personnes. Une attention particulière a été apportée au public des enfants qui a visité le Conservatoire, a suivi de multiples parcours à travers la grande famille des instruments de l'orchestre. Cette démarche fait partie intégrante de la mission de diffusion de la culture à laquelle nous sommes particulièrement attachés. »

Philip Bride, Directeur

ses portes pour une 3e édition les 10 et 11 avril 2009. Classé Monument Historique, cet imposant bâtiment chargé d'art et de cultures invitait petits et grands à ouvrir grand les yeux et les oreilles !

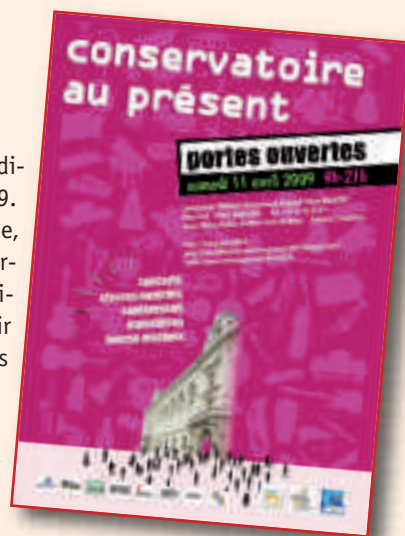
Du petit-déjeuner musical aux pauses ouvertes aux questionnements, de la célébration des compositeurs à la bourse aux échanges, du buffet aux mille couleurs jusqu'au Carnaval des animaux... le geste rejoignait la parole entre les lignes de partitions. Deux journées bien remplies pour les différents acteurs de la manifestation « Conservatoire au présent ».

### 2 JOURNÉES : TOUT UN PROGRAMME !

« Plus de 30 concerts et pas moins de 40 classes ouvertes, pour la troisième année consécutive, nous nous sommes engagés dans les journées “Portes ouvertes” de notre conservatoire et les énergies, les volontés étaient au rendez-vous pour donner à cette manifestation toute son ampleur. Plus de 40 bénévoles participaient activement au bon déroulement des 2 jours. L'engagement des enseignants et des personnels du conservatoire qui, à nos côtés, se sont impliqués totalement dans cette manifestation, a été sans faille. L'investissement de tous a signé la réussite. C'est toute une organisation minutieusement réfléchie que nous avons déployée ensemble. Le vendredi pour les plus jeunes et pour le tout public, le samedi.

Tout un programme aux titres imagés, des concerts adaptés à la palette d'instruments, des rencontres et des horaires étudiés, des parcours sur mesure... des livrets à emporter... Amateurs ou professionnels, mélomanes, collectionneurs s'étaient aussi donné rendez-vous à la Bourse aux affaires ! Au-delà de toutes les espérances ! De la partition aux instruments, des disques au métronome... les transactions allaient bon train. Les tenues de concert ont eu beaucoup de succès ! Les échanges avec les luthiers étaient aussi très enrichissants pour tous. Dans une ambiance festive, c'était vraiment l'occasion, pour tout curieux ou pour un futur élève, de réaliser, de comprendre, de découvrir ce qui se fait dans une classe, la possibilité offerte aux parents de ne pas rester... à la porte et pour tous de garder de joyeux souvenirs. Les enfants étaient heureux de repartir chacun avec leur ballon aux couleurs de la musique de Camille Saint Saëns... et nous étions tous ravis de ce moment de partage inoubliable. » •

Andrée Deschamps Présidente  
APEC Conservatoire Marseille



### DE L'ÉVEIL ARTISTIQUE À LA FORMATION DE L'AMATEUR ET DU FUTUR PROFESSIONNEL

« Nous en sommes à la troisième édition et c'est toujours plus encourageant ! La première journée était porteuse d'une grande inquiétude : ce fut un succès ! L'année dernière, on craignait la dissipation de l'effet nouveauté : l'inauguration des bâtiments, la présence des autorités municipales ont été un vrai stimulant. Cette année, on se demandait si le soufflé allait retomber : ce fut un succès fou, avec près de 5 000 personnes le samedi ! » Anne Battini, une des chevilles ouvrières des "Journées Portes Ouvertes" raconte...



Suzy Marceau, Andrée Deschamps, Anne Battini, Philip Bride et Martine Pansier

**Au programme du vendredi :** une journée entière pour les plus petits avec l'Education Nationale

« La manifestation des Portes Ouvertes s'inscrit dans un vaste projet de rencontre avec le public et de sensibilisation à la musique. Le vendredi est destiné plus particulièrement aux jeunes enfants, certains ont seulement 5 ans. Ils viennent par classe, accompagnés de leur (instituteur) professeur des éco-



les, depuis la maternelle jusqu'au primaire, ce qui correspond pour nous aux activités d'éveil musical. Une occasion idéale pour rencontrer ceux qui deviendront peut-être nos futurs élèves et pour faire rayonner la musique ! Les enseignants préparent le rendez-vous avec soin, tous participent à la réussite de la rencontre. Cette année, nous avons accueilli environ 500 enfants, cela nécessite une organisation rigoureuse. »

### UN PARCOURS ADAPTÉ, DES DÉCOUVERTES ET SURPRISES PLANIFIÉES...

« Les enfants sont répartis par petits groupes et suivent un parcours défini et planifié à l'avance. Cela commence par un concert d'une trentaine de minutes - *Le Carnaval des animaux* de Camille Saint Saëns, cette année, dont le décor a été imaginé par un parent d'élèves - puis vient la visite : visite des lieux, forts prestigieux et quelque peu intimidants, passage par les classes d'instruments où ils sont accueillis par les pro-

fesseurs. Là, ils peuvent écouter mais, surtout, avec des instruments adaptés mis à leur disposition, ils prennent contact avec la musique, certains pour la première fois. On les voit timides et impressionnés au début mais, avec adresse, les professeurs parviennent à leur faire produire leurs premières notes. Chacun est ravi ! Certains reviennent même le lendemain avec leurs parents. Quelques-uns sont conquis : ils viennent s'inscrire au conservatoire. La désacralisation de l'institution leur a permis de franchir le pas. Pour quelques élèves, franchir les portes, alors qu'ils sont déjà pratiquants, c'est parfois le déclic : ils approfondissent leur engagement musical en se consacrant davantage à la musique et en venant chez nous. »

Anne Battini responsable des classes à horaires aménagés du CNRR de Marseille.

Quelques-uns sont conquis : ils viennent s'inscrire au conservatoire. La désacralisation de l'institution leur a permis de franchir le pas.



**Au programme du samedi,** le piano s'affichait avec passion, prenait un caractère espagnol, nous conviait à une promenade musicale dans le jardin de Dolly... La guitare s'offrait en panorama du XV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle... L'Harpomania côtoyait le Cor romantique... les Petits cuivres sonnaient en trompettes... Flûtons ensemble annonçaient les uns, Bon Anniversaire Monsieur Purcell jouaient les autres... Quand le ¼ d'heure des bassonistes répondait aux 20 minutes d'Art lyrique, La bande de hautbois succédait aux flûtes à bec... Du Médiéval au contemporain, les ensembles se relayaient... Aucun instrument ne manquait à l'appel... •

## Quand la pédagogie rime avec exigence et plaisir

Vincent Robinot, professeur de cor illustre le déroulement des journées "Portes Ouvertes", éclaire l'intérêt de la manifestation et les engagements pédagogiques dans lesquels elles s'inscrivent.

### Comment participez-vous aux journées "Portes Ouvertes" ?

Le cor est un instrument méconnu, et pourtant Mozart a écrit plus de pièces pour lui que pour le violon ! Je me fixe donc pour but de faire découvrir l'instrument. Avec la classe ouverte, je reçois les visiteurs avec mes élèves, ce qui permet de montrer comment cela se passe concrètement. Le public peut réaliser ce que veut dire travailler un instrument, percevoir la disponibilité nécessaire pour se lancer dans cette aventure. C'est l'occasion aussi de faire une démonstration : on montre des cornes animales dans lesquelles on souffle (c'est l'origine du mot dans toutes les langues européennes. Du lat. class. cornu « *corne des animaux ; matière dont elle est faite ; objet de corne ou en forme de corne* »), on présente ensuite des modèles plus élaborés comme le cor des Alpes qui, avec ses trois mètres, a du mal à tenir dans la pièce. Je peux aussi partir d'un simple tuyau d'arrosage avec un entonnoir pour aboutir au cor de concert !

### Classes ouvertes mais aussi invitation au concert. Présenter l'instrument et sa mise en musique dans un ensemble... c'est important ?

Cette manifestation ne peut pas être désolidarisée de notre pratique quotidienne, c'est, en quelque sorte, un prolongement, une extension de nos cours ! Pour moi, la réussite d'un enseignant, c'est d'avoir une classe pleine, des élèves qui jouent bien et qui sont contents d'être là et, bien sûr, l'enseignement de la musique ne peut être dissocié de sa pratique. Le concert proposé cette année, a été l'occasion d'une transcription d'œuvre pour ensemble de cors. Cela permet, en simplifiant certaines parties, de faire jouer l'ensemble de la classe : les élèves participent selon leur niveau ! « Le cor romantique » : tout un programme !

### Cette initiative « Portes Ouvertes » a recueilli l'adhésion de tous ?

La décision de création des "Portes Ouvertes" revient à notre directeur, Philip Bride et lorsqu'il a fait part de son

idée au conseil pédagogique - qui réunit notamment les professeurs coordonnateurs -, la volonté de tous était claire : il fallait ouvrir les portes pour désacraliser l'institution, pour montrer notre travail, pour faire participer le public et lui faire comprendre que l'on n'est pas une "vieille fabrique branlante". Cette initiative illustre parfaitement nos conceptions de l'enseignement de la musique. Pour moi, le conservatoire est un établissement public qui vise à faire découvrir la musique, à en donner accès : ses portes doivent être ouvertes au plus grand nombre !

### C'est donc une occasion pour vous d'affirmer vos engagements pédagogiques ?

C'est l'image d'un conservatoire d'élite, restreint et fermé, qu'il faut changer. Pour ma part, j'insiste sur le fait que le public doit comprendre qu'entrer au conservatoire ne sous-entend pas forcément avoir des compétences musicales avérées, sinon, à quoi serviraient les niveaux d'éveil ! Sélectionner des élèves peut se faire sur des critères de motivation, d'envie... Évidemment, il faut des qualités musicales mais, maîtriser un instrument pour entrer en classe d'éveil est un paradoxe à dissiper. Il est aussi légitime d'enseigner à toutes les tranches d'âge. Il faut faire débiter les élèves, les conduire de cycles en cycles, les orienter jusqu'aux conservatoires supérieurs et permettre à chacun de trouver sa voie. Certains seront des amateurs, d'autres des professionnels. Le vrai défi pour nous consiste à enseigner à travers ces différentes étapes de la vie d'un élève de conservatoire.

### Vous démystifiez l'instrument comme les cours ?

J'espère ! Je présente mes méthodes de travail et mes exigences, je ne demande pas un niveau d'entrée ! Je le dis clairement : mes élèves appartiennent à une classe, avec des projets, avec un esprit de groupe. Dans ce cadre, il n'y a ni obstacle ni ambiguïté pour un futur débutant. Travail technique, écoute, disponibilité, participation à un travail collectif



sont pour moi les exigences fondamentales. Cela me permet d'avertir aussi les parents : sans un investissement réel dans le projet - d'eux, comme de leurs enfants - les chances de réussite sont nulles dans une classe comme la mienne. C'est là un de mes critères d'auto-évaluation : l'adhésion des élèves au projet que je leur propose.

### Que dites-vous aux parents qui vous interrogent sur le parcours musical de leur enfant ?

D'abord, les parents qui viennent me voir n'imaginent pas leur enfant comme un futur soliste international. En fait, c'est avec la pratique, avec le plaisir que les enfants prennent à jouer, que certains seront amenés à envisager une carrière professionnelle. Une politique ouverte ne signifie pas pour autant une politique au rabais. Je suis partisan d'une politique élitiste, mais celle de l'exigence, du travail, à laquelle correspond une même exigence pour les enseignants. 95 % de nos élèves ne deviendront pas musiciens professionnels et l'on doit se consacrer pleinement à eux : l'élite n'est pas dans le recrutement mais dans l'exigence personnelle des professeurs. On ne doit pas seulement mesurer les résultats d'un professeur au nombre d'entrées aux CNSMD mais aussi à l'attitude des élèves, à leur envie de faire de la musique.

### Le plaisir est donc facteur de réussite ?

Au concours des « petites mains » organisé en France pour les « cuivres », tous nos élèves ont été primés - à la première place pour la plupart ! Cela montre au moins que la pédagogie de groupe que je pratique amène un résultat pour les élèves. »

Vincent Robinot, corniste, est sorti du CNSMD de Paris avant d'être recruté, à 25 ans, au conservatoire de Marseille, voilà bientôt 10 ans. •

René Diaz et Martine Gourian



# TOUS AU SPECTACLE

## À la rencontre du spectacle vivant

Associé à ses partenaires, le conservatoire Maurice Ravel a choisi, depuis la rentrée 2008-2009, de conduire ses élèves et son public à la rencontre du spectacle vivant.

Une réunion a eu lieu en début d'année afin que la Scène Nationale, l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque, le Centre Chorégraphique National et le Théâtre du Versant présentent leur saison et leurs modalités d'accès, dont la formule spécifique, à 5 euros pour les élèves du Conservatoire, et la formule Piccolo à 15 euros pour un élève et un accompagnateur. Les élèves sont allés aux spectacles dans le cadre de leur scolarité et ont bénéficié de propositions spécifiques selon leur cycle : concerts symphoniques, spectacles de danse (Carmen, Picasso et la danse)... Les élèves de cycle 3 ont bénéficié de l'UV du spectateur (UV entrant dans la validation du CE), soit trois spectacles proposés dans l'année avec une préparation en amont. Les élèves inscrits en Classes à Horaires Aménagés ont également profité du dispositif, en lien avec le secteur scolaire. Le dispositif « Tous au spectacle » est appelé à se développer, visant à ouvrir toujours plus le champ artistique proposé aux élèves. Toutes les informations sur le site internet [www.cmdt-ravel.fr](http://www.cmdt-ravel.fr)

### LE CONSERVATOIRE ET LA MUTATION DES PUBLICS

Le dispositif « Tous au spectacle » est né d'un constat simple : la grande "mutation" des conservatoires, celle dont parle avec précision et concision la « Charte de l'enseignement artistique spécialisé » (2001), est une mutation des publics.

En effet, ces beaux établissements ont vocation à accueillir bien plus que les seuls futurs professionnels (dont les "amateurs" ne seraient que les nobles copeaux...) : ils ont maintenant la mission de former positivement le public amateur. Il s'agit donc de se tourner vers un objectif beaucoup plus large, concernant des enfants et des jeunes qui s'orienteront ensuite vers de multiples professions, forts d'un bagage et d'une culture artistique mûrie.

**Cette opération « Tous au Spectacle » dont la billetterie est gérée par l'A.P.E.C (travail exigeant mais enrichissant pour ses bénévoles) a suscité la complète adhésion de notre équipe à ce projet. Tout ce qui apporte bonheur et ouverture à nos enfants requiert notre soutien.**

**L'A.P.E.C côte Basque se félicite d'être partenaire volontaire de cette nouvelle expérience très positive impulsée par notre directeur et assurée par des parents très investis que je remercie chaleureusement. À reconduire avec enthousiasme pour 2009-2010.**

La présidente de l'A.P.E.C - Madame Paulette MAROTEAUX



Mais alors, quel est ce public ainsi redéfini qui, s'il ne se limite plus aux futurs professionnels de la musique, de la danse et du théâtre, n'englobe pas pour autant l'ensemble d'une classe d'âge ?

On peut le définir comme celui des "enfants artistes", ceux qui ont en eux le désir de parler une "langue vivante" bien particulière : celle qui se parle notamment dans le champ du Spectacle Vivant et dont la scène est l'univers privilégié. Le dispositif « Tous au spectacle » se propose ainsi de susciter au sein du conservatoire une sorte de "scène émulation"...

À l'époque où l'horizon des conservatoires se limitait à la musique classique, dont l'Orchestre symphonique était l'expression la plus aboutie, il était logique de faire ce que le conservatoire de Bayonne a longtemps pratiqué : inviter (voire contraindre !) les élèves à se rendre aux concerts de l'orchestre local, plus ou moins constitué des enseignants du Conservatoire... de leurs enseignants somme toute. A la joie de la musique pouvait ainsi s'ajouter l'admiration des maîtres. Aujourd'hui, le champ des conservatoires s'étant élargi, la question de la "motivation" des élèves à fréquenter les établissements spécialisés s'étant enrichie de multiples réflexions constructives, il apparaît que le fait de mettre les élèves en contact régulier avec le Spectacle Vivant puisse être une réponse adaptée.

Par le dispositif « Tous au spectacle », le conservatoire prend également acte de l'action de deux partenaires importants : les partenaires scolaires qui pratiquent déjà régulièrement cette mise en contact avec le Spectacle Vivant ou le concert ; les partenaires du Spectacle Vivant eux-mêmes qui sont ainsi associés directement à la construction des "citoyens-artistes" que le Conservatoire accueille dans ses murs.

Conduire les enfants au Spectacle dans le cadre de leur scolarité au conservatoire, c'est établir clairement que ce dernier ne "forme" pas ses élèves tout seul mais qu'il accompagne le projet de formation d'enfants artistes et les ouvre ainsi vers la cité et vers la "vraie" vie. •

Arnaud PERUTA, directeur du C.R.R Maurice Ravel

## LE CONSERVATOIRE FAIT SON CIRQUE

*Sur le fil de l'imaginaire avec l'école de cirque Ballabulle*

**L**e Conservatoire Maurice Ravel a organisé, du 30 mars au 5 avril 2009, la semaine « Le Conservatoire fait son cirque ! », en partenariat avec l'école de cirque Ballabulle.

Les semaines thématiques du Conservatoire usent de la transversalité des disciplines et génèrent de nombreux partenariats avec les acteurs culturels locaux. Elles s'appliquent à faire rayonner les arts et engendrent de multiples rencontres à travers la venue d'intervenants, d'invités.

« *L'apparition du "nouveau cirque", spectacle théâtralisé a profondément renouvelé le paysage artistique au travers du métissage des disciplines* », explique Marie-Jo Steffan, professeur coordinatrice de la semaine.

Entre projection de film, spectacles de magie et de cirque, spectacle déambulatoire, concert d'élèves, concert de l'Orchestre Régional Bayonne

Côte Basque en présence du magicien David Thévenon, les musiciens, comédiens, danseurs, chanteurs et cirassiens ont jonglé ensemble.

L'APEC se félicite de ce projet où de nombreux spectateurs sont venus marcher sur le fil de l'imaginaire. •



Cello Vox Circus : ensemble de 60 jeunes violoncellistes du Conservatoire, avec les élèves cirassiens de l'école Ballabulle et quelques chanteurs en herbe.

Droits réservés conservatoire



Le Cirque de Pipo : concert de professeurs et d'élèves du Conservatoire avec Pipo le clown et élèves cirassiens.

Droits réservés conservatoire



Spectacle déambulatoire : musiciens, danseurs, cirassiens, comédiens, ont investi tous les locaux du Conservatoire. Beaucoup de spectateurs ont suivi la marche, guidés par les musiciens...

## Un petit coin de cabaret à la Gare du Midi de Biarritz

**L**e 3 juin dernier, ce sont 1200 spectateurs qui ont pu assister au spectacle de tous les élèves du département danse du conservatoire Maurice Ravel, accompagnés d'apprentis comédiens et de l'ensemble Accordes.com de l'Orchestre régional Bayonne Côte basque, en partenariat avec l'Association "Ainsi Soient-elles".



© Olivier Honeix

Transversalité des arts, visions oniriques, la chorégraphie et la mise en scène étaient dotées d'une véritable dimension poétique. Parcourant le riche et métissé répertoire

musical des années d'après-guerre (1918-1935), les professeurs - chorégraphes du Conservatoire Maurice Ravel et les musiciens de l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque ont dû travailler bien en amont pour monter ce spectacle ambitieux. Les costumes ont été financés par l'APEC, Association des Parents d'élèves, et la ville de Biarritz a accordé la gratuité de la Gare du Midi afin de mener à bien ce projet. L'union des volontés et des arts a été bien récompensée par les applaudissements d'une salle pleine et rêveuse.



© Olivier Honeix

Le financement du projet : 14 000,00 € ont été nécessaires à la réalisation des 220 costumes avec la répartition suivante :

- 4 000,00 € par le C.R.R Maurice Ravel
- 3 800,00 € par l'A.P.E.C
- 6 200,00 € à la charge des familles concernées avec un tarif dégressif pour les fratries.

300 personnes ont été conviées au cocktail entièrement pris en charge par l'A.P.E.C

Objectif atteint pour notre équipe : très beau spectacle, enfants et parents heureux, cocktail convivial sur la terrasse de la Gare du Midi par une belle nuit douce et étoilée... pour cette quatrième édition biennale ; que du bonheur ! •

## LES DÉPARTEMENTS DANSE DES CONSERVATOIRES

### *Une porte grande ouverte au rayonnement*

Lorsqu'on interroge les professionnels sur la question du rayonnement du département danse d'un conservatoire, ils ont un peu de mal à répondre : « c'est une question intéressante, mais elle mérite réflexion... »

**E**n effet, rien dans les textes et circulaires du ministère ne donne de véritables indications sur la nature du rayonnement dans le territoire affecté à l'établissement : municipal ou intercommunal pour un CRC, départemental pour un CRD, et régional pour un CRR.

Une famille suit inévitablement le cheminement musical de l'élève musicien ; même si votre enfant a un professeur allergique aux auditions (cela existe encore), la pratique (supposée) quotidienne à la maison, ainsi que la pratique collective sont une immersion inévitable dans ce parcours. Pour le parent du danseur, il en est tout autrement : la pratique est contraignante (nombreux allers-retours, nombreuses heures de cours) mais invisible... et ce n'est qu'à l'occasion de la journée porte ouverte ou du spectacle (qui n'est parfois même pas annuel dans certains établissements) que l'élève danseur pourra faire profiter son entourage de son art... mais ce n'est pas pour autant que la pratique de la danse reste limitée aux seules heures passées dans les studios. L'enseignement dont l'élève profite le modèle profondément : la perception de son corps, l'acquisition du langage chorégraphique et d'une sensibilité artistique vont l'accompagner toute sa vie. Voilà déjà un premier "rayonnement" dans l'espace temporel.

#### **UN RAYONNEMENT GÉOGRAPHIQUE**

À la naissance du ministère de la culture, il y a 50 ans, cette année, l'enseignement public de la danse est quasiment inexistant. Un lent et patient travail de terrain va être conduit au fil des ans pour le faire naître et le consolider. La mise en place par le ministère de la culture de procédures de classement des conservatoires a constitué le levier principal de cette politique en imposant, pour obtenir un certain niveau de classement, l'existence d'un département danse, voire une offre variée de styles enseignés. À ce jour, 33 conservatoires à rayonnement régional sur 39 et 76 conservatoires à rayonnement départemental sur 104 disposent d'un département danse. L'offre d'un enseignement dans un établissement à rayonnement est donc maintenant largement ouverte et diversifiée. Nous avons donc un rayonnement géographique de l'offre de l'enseignement public.

#### **UN RAYONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AVEC LA TRANSVERSALITÉ COMME ATOUT**

Avec un niveau d'exigence garantie dans 1, 2 ou 3 disciplines, le conservatoire est un pôle de formation de qualité et offre donc la garantie d'un parcours structuré. Par ailleurs il offre la possibilité de développer la transversalité avec d'autres disciplines artistiques (musique, théâtre). « *Il faut voir la musique et écouter la danse* » disait Balanchine. Si cette

démarche est encore timide, elle représente un atout très fort pour l'ensemble des élèves qui ont tout à gagner

de la confrontation avec les autres disciplines.

Le conservatoire attire les élèves qui recherchent des parcours plus intenses grâce aux horaires aménagés, puis ceux qui ont un projet de professionnalisation. C'est un pôle ressource d'orientation grâce aux enseignants experts et conseillers aux études.

On assiste au développement de réseaux d'établissements (local, régional, national ou international) permettant des échanges et des collaborations.

C'est également un lieu idéal pour encadrer et nourrir la pratique amateur de haut niveau avec des chorégraphes invités pour les anciens élèves issus de Cycle 3 ou Cycle 3 spécialisé ou d'autres parcours de formation extérieurs au conservatoire, même si ce type de démarche n'est pas encore assez développé dans les établissements.

On peut donc parler du rayonnement de l'enseignement.

#### **LE CONSERVATOIRE EST UN ACTEUR À PART ENTIÈRE DE LA VIE CULTURELLE**

C'est un lieu de partenariat avec d'autres structures de création, de diffusion ou de formations complémentaires : autre type de danse, art du cirque...

Ces projets naissent des attentes des collectivités territoriales, des idées des chargés de l'action culturelle de nos conservatoires, des projets et rencontres des équipes enseignantes. Ils sont nombreux, variés et illustrent bien le rayonnement culturel.

Le rayonnement des départements danse des conservatoires de France n'a donc pas attendu des textes formels du ministère de la Culture pour exister ; il va au-delà des frontières géographiques que les dénominations, "communal", "départemental" et "régional" entendent.

Il est donc très important que les familles parfois interloquées de trouver les portes des studios closes sachent que l'apprentissage de la danse de leur enfant ne se limite pas à un rapport parfois assez passionnel élève-enseignant mais est une porte grande ouverte sur le monde artistique. •

Fanny Reyre-Ménard





# « PHOTOCOPIAGE » OU PARTAGE À HAUT DÉBIT ?

*Retour sur une expérience : LilyPond*

Partager ? En pleine discussion sur les droits d'auteurs, l'éclairage d'un jeune compositeur nous emmène sur les chemins des logiciels libres : l'art en mouvement... La culture accessible à tous ?

**L**e désir d'un auteur est de se faire connaître, de faire partager son art, d'être joué. Là était tout le rôle d'un éditeur, d'un libraire. Avec l'évolution de l'informatique, l'apparition de logiciels d'écriture de partition comme Finale (payant et souvent piraté) ou Lilypond free (logiciel libre), tout auteur peut se révéler son propre éditeur. Avec Internet, l'auteur peut aussi en assurer la diffusion. Reste encore un domaine aux éditeurs : la commercialisation et la traque à la fraude.

Dans le domaine du disque, les "majors" traquent sur Internet les "petits jeunes" qui mettent leur "production" sur *You Tube* pour dénicher le "chanteur" qui "va monter". Comme Sliimy, chanteur pop de Saint-Etienne qui s'est fait repérer à la suite des 300 000 branchements sur le site Myspace où il avait enregistré sa prestation. Les éditeurs feront-ils de même, repérer les auteurs de demain sur Internet ?

L'apparition de ces nouvelles technologies pourront-elles être utilisées à des fins pédagogiques tout au moins pour l'étude des œuvres tombées dans le domaine public ? seront-elles une aide à la création ?

Ne privons pas les jeunes de cette immense connaissance que l'on peut trouver sur Internet, apprenons-leur à mieux s'en servir et à décoder les codes.

Point de vue d'un jeune compositeur Valentin Villenave qui,

## Il faut « savoir parler » à LilyPond...

À l'origine de LilyPond, une idée simple et audacieuse : rien ne doit venir vous distraire de la musique que vous écrivez. Au lieu de placer vous-même les notes sur la portée, et donc de vous soucier de mise en page ou de typographie, vous devez simplement dire quelle musique vous voulez écrire et c'est LilyPond qui se chargera, au moyen de règles subtiles (que vous pouvez affiner si besoin), de calculer lui-même la mise en page idéale.

Concrètement, il vous suffit donc de taper les notes et le rythme dans un fichier appelé "source". LilyPond lit ensuite ce fichier et vous livre votre partition prête à être imprimée (format PDF, PS), mise en ligne (format PNG, SVG), ou écoutée (format MIDI).

Il faut donc « savoir parler » à LilyPond, au moyen d'une syntaxe intuitive et extensible à l'infini.



© Conservatoire, droits réservés

à 25 ans, a déjà, à son actif, un opéra monté à Montpellier en 2009...

Qui de nous n'a jamais rêvé du jour où la musique, et la culture au sens large, seraient accessibles à tous ? Selon Valentin Villenave, compositeur et spécialiste des licences Libres, ce jour est proche.

### LA MUSIQUE LIBRE, C'EST MAINTENANT !

Originellement censé favoriser la création et l'innovation, le soi-disant "droit d'auteur" a évolué, ces deux derniers siècles, pour aujourd'hui conduire à des situations absurdes. La traque des photocopies de partitions, hantise des enseignants et élèves, en est un bon exemple. Toute édition vieille de moins d'un siècle est "protégée" : cela inclut Ravel ou

*Originellement censé favoriser la création et l'innovation, le soi-disant "droit d'auteur" a évolué, ces deux derniers siècles, pour aujourd'hui conduire à des situations absurdes.*

Satie mais également les œuvres posthumes de Chopin ou toute édition récente de Mozart ou Bach. De plus, interpréter de la musique "contemporaine" (Ravel, Satie...) hors de votre cercle de famille est interdit. Nombre d'enseignants commettent d'insoutenables (et potentiellement ruineuses) infractions, autorisant leurs élèves à jouer "La Panthère Rose" à l'audition de fin d'année. Même laisser vos bambins chanter en chœur "Joyeux Anniversaire" lors d'une fête est passible d'une amende.

En allongeant toujours plus la durée du copyright (50, 70, 90 ans...), le législateur semble penser davantage à l'intérêt des industries culturelles qu'à celui des auteurs. Énorme problème pédagogique, gros souci financier (le "budget partitions" des parents, le racket annuel des timbres SEAM pour les conservatoires), le droit d'auteur est aussi un danger pour les démocraties occidentales qui contrôlent de plus en plus leurs citoyens. C'est inéluctable : renforcer le "droit d'auteur" ne se fera qu'au détriment des libertés civiques.

À cet état de fait, deux réponses possibles. S'organiser politiquement pour que la loi évolue : notons le Parti Pirate, récemment entré au Parlement Européen. Ou bien agir auprès des auteurs et artistes : c'est le rôle des licences Libres.



### DU COPYRIGHT AU COPYLEFT

Dans les années 1980, des informaticiens commencent à publier leurs programmes en accordant certaines libertés à l'utilisateur : liberté de dupliquer et distribuer à volonté le programme, liberté de le modifier pour corriger des bugs ou l'adapter à ses besoins... Ces libertés sont détaillées dans un document appelé "licence", qui accompagne toute copie du programme : ainsi, au fil des améliorations et bifurcations, le logiciel restera-t-il Libre pour tous ses utilisateurs et contributeurs.

L'état d'esprit "privé" du copyright traditionnel exige des citoyens qu'ils renoncent à certaines de leurs libertés (interdiction de prêter un logiciel, etc.) Mais avec le "copyleft", c'est l'auteur qui fait certaines concessions et choisit parmi l'éventail des licences Libres le degré exact de liberté qu'il est prêt à accorder : le public aura-t-il le droit de copier mon œuvre ? De la modifier ? De la vendre ? etc.

Dans le domaine informatique, les avantages sont innombrables : constamment débuggés et améliorés par chacun, les logiciels Libres (tels que Firefox, OpenOffice, GNU/Linux) sont aujourd'hui les plus fiables et les plus rapides, en plus d'être librement accessibles.

Dans le domaine de la culture, des projets comme WikiSource, Gutenberg, Internet Archive ou Wikipédia démontrent le sérieux et la solidité du modèle Libre. Si de nombreux musiciens ont fui les carcans privés comme la SACEM pour publier leurs enregistrements sur des plates-formes Libres telles que jamendo.com ou dogmazic.net (respectivement 20 000 et 2 000 albums), il manquait une solution adaptée à la musique écrite.

### DE LA GRAVURE À LILYPOND

L'édition musicale pose un problème particulier. Autrefois gravées à la main par des maîtres graveurs (d'où leur prix), les partitions sont aujourd'hui éditées par informatique. Le coût de fabrication a beaucoup diminué (mais non le prix de vente) ainsi, malheureusement, que la qualité de gravure (le répertoire pédagogique est particulièrement bâclé). Barres de mesures trop régulières, hampes mal placées, altérations empilées sommairement, aspect mécanique et rébarbatif... L'édition informatique fait pâle figure à côté des artisans d'autrefois.

En 1996, deux étudiants hollandais écrivent un petit logiciel qui tente d'égaliser le travail des maîtres graveurs. C'est bien vu, mais limité, et l'histoire pourrait s'arrêter là. Mais... ils publient ledit programme sous licence Libre.

L'enthousiasme des musiciens et "bidouilleurs" bénévoles du monde entier fera le reste, chacun apportant ses idées, suggestions et améliorations. Aujourd'hui, LilyPond est le plus complet et le plus performant des logiciels d'édition musicale. Librement installable sur toute plate-forme, il compte des milliers d'utilisateurs et des centaines de contributeurs, et permet aussi bien de réaliser sans peine des partitions simples (deux heures suffisent pour débiter) que des ouvrages de centaines de pages, mêlant texte, graphiques, notations contemporaines ou médiévales.

*Grâce à sa licence, l'œuvre peut non seulement être téléchargée et reproduite gratuitement, mais son code source peut aussi être modifié à volonté : arrangements pour orchestre d'élèves, traduire les paroles, voire inventer une nouvelle œuvre, tout cela est possible et encouragé.*

Des perspectives s'ouvrent ainsi pour libérer la culture. Là où les bibliothèques numériques Libres telles que imslp.org ou cpdl.org n'ont que le droit de numériser des partitions vieilles de plus d'un siècle, sans pouvoir remédier à leur délabrement ou à leurs erreurs, LilyPond permet aux musiciens d'éditer leurs propres partitions, de les corriger et les adapter à volonté.

Ainsi, le projet Mutoxia héberge des milliers de partitions sous licences Libres, téléchargeables en PDF mais aussi sous forme de code LilyPond : rien de plus aisé que de corriger une articulation, traduire les indications de tempo ou même arranger l'œuvre pour d'autres instruments.

Les enseignants, jusque-là contraints d'utiliser des copies "pirates" de Finale ou Sibelius, disposent maintenant d'un outil Libre et légal pour fabriquer leur matériel pédagogique : dictées à parties manquantes, transcriptions... LilyPond peut même être distribué aux élèves pour des exercices à la maison ou des travaux collaboratifs.

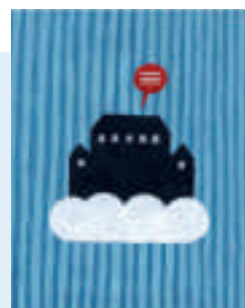
## Quelques mots sur l'Opéra « Affaires Étrangères »

Valentin Villenave (découvrez sa biographie en ligne ! et sur [www.fnapec.com](http://www.fnapec.com)) est partisan de la libre circulation de l'information. Pour lui : « *un auteur ne détient pas de vérité définitive sur son œuvre* », celle-ci doit vivre sa propre vie, être récupérée, tritu-rée, adaptée au goût de chacun, pourvu que le géniteur de l'œuvre ne soit jamais oublié.

Sa partition est libre d'accès sur Internet. Depuis la réalisation en février 2009, Valentin a reçu différentes offres de compositeurs, chanteurs qui désirent adapter son œuvre ou la mettre à leur répertoire. Un échange se crée. Des étudiants, élèves de conservatoire lui écrivent pour lui demander des conseils pour écrire des partitions. Sans Internet et son puissant pouvoir de diffusion, le ténor anglais ou le musicien chinois n'aurait jamais connu l'existence de cette partition.

Par contrat, Valentin Villenave a imposé que l'Opéra de Montpellier mette en ligne l'intégralité de la production de l'opéra monté en février 2009. Une première dans ce milieu mais peut-être pas la dernière. Ce que l'on perd en pseudo droit est peut-être gagné par l'immense publicité qui en découle. On ne peut pas désirer ce que l'on ne connaît pas. Favorisons la connaissance nous ne ferons qu'en renforcer l'appétit.

Sur ce site, vous trouverez la partition, les images et plus tard la vidéo de l'opéra : <http://valentin.villenave.info/opera/>



Affiche de l'opéra Affaires Étrangères.  
Dessin de Jochen Gerner.

### MA PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE LILYPOND

C'est en 2006, à 21 ans, que j'ai appris à me servir de LilyPond. J'écrivais alors mon premier opéra (*Affaires Étrangères*) avec l'auteur de bande dessinée Lewis Trondheim et j'avais déjà édité 200 pages de la partition avec un logiciel "piraté", lorsque l'Opéra de Montpellier se déclara intéressé. Fort de cette légitimité inattendue, je proposai à l'Opéra d'éditer ma partition moi-même et de la publier sous une licence alternative. Contournant éditeur, SACEM, SACD, tout le monde y gagnait... mais l'essentiel était l'avenir de l'ouvrage : grâce à sa licence, il peut non seulement être téléchar-

gé et reproduit gratuitement, mais son code source peut aussi être modifié à volonté : arrangements pour orchestre d'élèves, traduire les paroles, voire inventer une nouvelle œuvre, tout cela est possible et encouragé. La licence de la partition s'étendant à toutes les œuvres dérivées, il est même possible de prendre l'enregistrement audio ou vidéo de l'opéra pour le "remixer", à condition bien sûr de créditer tous les artistes impliqués.

De même que nos enfants ne nous appartiennent pas, un auteur ne détient pas de vérité définitive sur son œuvre. Les licences Libres remettent l'Art en mouvement, comme il n'aurait jamais dû cesser de l'être - aucun compositeur du XVIII<sup>e</sup> siècle n'aurait pu exercer avec les lois d'aujourd'hui : Bach n'aurait pas transcrit Vivaldi, Telemann n'aurait jamais rien publié et Mozart aurait probablement fini sous les verrous ! Aujourd'hui, les citoyens peuvent se réapproprier l'art et la connaissance. Et ce qui leur donne ce pouvoir, c'est par un mot français qu'on le désigne dans le monde entier : le mouvement Libre. •

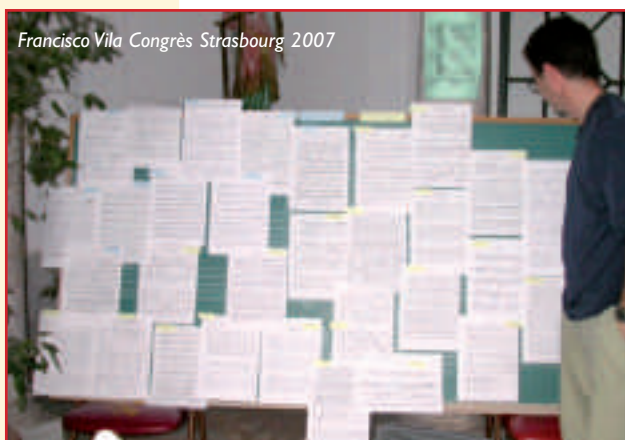
Valentin Villenave

### Au conservatoire supérieur de Badajoz, en Espagne, Francisco Vila, professeur, enseigne Lilypond.

« *Sans vouloir vous ennuyer avec la philosophie du logiciel Libre, je dois dire que je ne lui trouve pas d'alternatives quand il s'agit d'éducation.*

*Éditer de la musique est une tâche courante, appréciée et profitable pour les élèves musiciens ; c'est là que le logiciel GNU LilyPond entre en scène... Tout ce que veut un musicien, c'est que sa musique soit imprimée avec la meilleure qualité possible : LilyPond fait cela, de façon simple et presque magique. »*

Lire l'entretien sur le site [www.fnapec.com](http://www.fnapec.com)



Francisco Vila Congrès Strasbourg 2007



## DROITS D'AUTEUR

*Le « photocopillage », un sujet brûlant... et d'actualité.*

La photocopie ou le « photocopillage », néologisme inventé par les éditeurs dans les années 1980 lors de l'élaboration de la loi du 3 juillet 1985 qui était censée régler le problème des photocopies et des copies sur cassettes, utilisées allègrement par les étudiants. Il n'en fut rien. Depuis le mot est rentré au petit dictionnaire du Larousse, c'est dire son importance et le problème est toujours aussi brûlant d'actualité.

**S**ont autorisées « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » art L 122-5 mais la loi ne définit pas ce qu'elle entend par « usage privé » et « utilisation collective ».

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.

Ce problème est récurrent dans nos conservatoires et, de plus en plus, fleurissent sur les murs de l'établissement des affiches du style « aucune photocopie n'est autorisée ».

### EN PRATIQUE : UNE CONVENTION

Dans les faits, le conservatoire signe une convention annuelle avec la SEAM, Société des Editeurs et Auteurs de Musique et choisit son tarif suivant le nombre d'élèves et de pages « autorisées » à la photocopie. Un établissement de 1 000 élèves devra payer 4 120 euros à la SEAM + 226,6 de TVA s'il décide de ne faire que 10 photocopies par an par élèves et ceci pour couvrir les cours de formation musicale, musique d'ensemble, d'instrument, d'orchestre ! sinon il peut payer pour 30 pages maxi 6 886 euros + 378,73 de TVA ! une somme pour le budget d'une école de musique...

De plus la convention n'autorise pas tout, ainsi il est interdit de photocopier :

- l'œuvre complète (seulement des extraits)
- pour les examens et concours (jury et élèves)
- en vue d'exécutions publiques données en dehors du cadre de l'enseignement de l'établissement.

Certains conservatoires refusent de signer cette convention, estimant qu'elle ne couvre pas réellement leurs besoins et qu'un jour ou l'autre, ils se retrouveront hors-la-loi.

Dans ce cas aucune photocopie n'est autorisée dans l'établissement et les parents doivent acheter les partitions. Par contre, de par la loi, on a le droit de photocopier des partitions qui sont tombées dans le domaine public. Attention nous avons bien dit partition et non auteur. En effet, lorsque les droits d'auteur sont tombés dans le domaine public (Beethoven,

Mozart...) il peut y avoir des droits sur l'édition (si celle-ci a moins de 70 ans, plus années de guerre). Il suffit que l'éditeur réédite une partition en modifiant les doigtés, en rajoutant des commentaires pour qu'un nouveau délai de prescription (70 ans, plus années de guerre) se fasse jour. Une seule solution, écumer les salles de ventes, les puces et récupérer les partitions



© Saje Jacques Valette

Concert final Orchestres Universelles de Brive

tombées dans le domaine public, d'éditeurs disparus...

Depuis un an, la SEAM a instauré un tarif pour les harmonies, sociétés musicales, orchestres amateurs où la quote-part annuelle est fonction du nombre de musiciens. Mais, comme pour les écoles de musique, il y a des restrictions. La société musicale, une fois ses droits acquittés, n'a le droit de faire que des photocopies d'une partition achetée (la facture doit être présentée en cas de contrôle), toute photocopie de partition prêtée

ou louée demeure illégale. *Attention : les droits récupérés par la SEAM n'ont rien à voir avec les droits perçus par la S A C E M .*

#### UNE GESTION EXCLUSIVE PAR LA SEAM

Avant la parution de la loi du 5 janvier 1995 qui devait modifier la loi du 3 juillet 1985 (qui avait modifié la loi du 11 mars

1957), une certaine effervescence s'est mise en place. Une réflexion sereine et réaliste fut conduite par la FNAPEC, en concertation avec Conservatoire de France et la Confédération Musicale de France.

Malheureusement, la loi du 5 janvier 1995 n'a rien prévu pour une utilisation pédagogique et le problème resta entier. La SEAM ex-SEM (Syndicat des éditeurs de musique) obtint un droit exclusif de gestion de ce problème, octroyé en 1996 et conforté en 2001.

Depuis, le Ministère n'a pas varié sa position et la SEAM attaque plusieurs directeurs de conservatoire, suite à des photocopies illicites trouvées dans leur établissement, comme l'annonce l'UNDC (Union nationale des directeurs de conservatoires) sur son site « le dossier de la reprographie dans lequel s'enlise notre profession dans un jeu de non-dit, de cache-cache mais également de pression de plus en plus forte à l'égard de nos établissements, sans que le ministère de la culture ne s'émeuve de cette situation ».

Pourtant la convention sur les droits d'auteur, signée avec l'Education Nationale, octroie 180 copies annuelles pour 1,52 euro par élève. Pourquoi cette différence de traitement ?

La SEAM Société des éditeurs et auteurs de musique, agréée par arrêté du ministre de la Culture, est renouvelable tous les 5 ans. (JO du 4 mai 1996 puis renouvellement paru au JO du 31/07/2001, puis en 2006, prochain en 2011) est habilitée par l'Etat pour percevoir des droits qu'elle s'engage à redistribuer à ses membres (les auteurs, éditeurs).

Le Ministère de la culture devant renouveler sa licence à la SEAM en 2011, la FNAPEC appelle ses adhérents et les écoles de musique à témoigner sur ce problème épineux des photocopies. Votre établissement adhère-t-il à la SEAM ? Les photocopies sont-elles payantes ? votre école de musique a-t-elle été contrôlée ? Faites-nous part de vos suggestions.

*Merci de votre collaboration.* •  
Allo FNAPEC 01 42 82 00 19 ou par courrier au siège social de la Fédération : FNAPEC : 106, rue d'Amsterdam 75009 Paris.

**Dossier complet réalisé par Marie-Claude Valette sur le site [www.fnapec.com](http://www.fnapec.com) :**

**Retour aux sources :**

**De la loi à la Sacem**

**Quel droit pour l'auteur ?**

**Les droits voisins qui sont-ils ?**

**Les sociétés de perception**

**Protéger son œuvre sans passer par la SACEM ?**

**Le photocopillage : position des associations**



© Jacques Valette

Concert final Orchestres Universelles de Brive

*Lorsque vous organisez un concert vous devez payer les droits SACEM au nom de l'auteur s'il n'est pas dans le domaine public et vous n'avez pas le droit d'utiliser des photocopies sauf autorisation de l'éditeur. En somme on ne traite plus avec l'auteur ou ses*

www.cordescorelli.com

SAVAREZ

# ASSISTER, PARTICIPER

## *Jupiter prépare son BAC*

Comme les années précédentes, dans le cadre de la préparation à l'option Musique du Bac, une trentaine de jeunes des Conservatoires franciliens ont été invités par la FNAPEC à découvrir le guide d'écoute consacré à la symphonie « Jupiter » de Mozart, présenté par son concepteur, cette année Jean-François Lamour.

**D**epuis sa création, la médiathèque de la Cité de la musique réalise des guides d'écoute multimédias appuyés sur les enregistrements des concerts qui y sont programmés. Alliant la qualité musicale à l'expertise de musicologues choisis, ils tirent un parti original et novateur des possibilités de l'interaction multimédia. Cette expérience réussie vient aujourd'hui s'enrichir d'un nouveau "guide d'écoute" consacré à la symphonie n°41 de Mozart "Jupiter", au programme des baccalauréats 2009 et 2010.

La préparation à l'option musique du Bac est proposée dans certains conservatoires, lorsque le Lycée local ne la propose pas à ses élèves. L'atelier « Jupiter » s'est tenu les 3 et 5 mai derniers par groupe d'une vingtaine de jeunes, une partie accompagnée par leur professeur de conservatoire, les autres s'étant inscrits individuellement auprès de leur APEC.

Guides d'écoute interactifs sur :

<http://mediatheque.cite-musique.fr>

### Témoignage

« Issu d'une famille où la pratique de la musique est une tradition, je me suis inscrit aux cours de préparation à l'option du Bac pour consolider mes connaissances. Très vite les cours se sont révélés passionnants, du début à la fin. En ce qui concerne l'atelier, ce type d'outil est particulièrement attrayant et, comme nous avons eu la chance qu'il nous soit présenté par son concepteur, grand spécialiste de Mozart, nous avons pu bénéficier de nombreux commentaires et de réponses à nos questions. Je n'aurais pas cru qu'il pouvait y avoir tant de différences entre des versions de la même œuvre... Je ne connaissais pas la Cité de la Musique. J'en avais bien entendu parler mais ne l'imaginai pas comme un lieu aussi ouvert, attractif et convivial. J'ai bien l'intention d'y revenir, pour explorer les services offerts par la médiathèque, me documenter sur les métiers de la musique et visiter le Musée qui nous a été chaudement recommandé... »



*Valentin, participant à l'un des deux ateliers*



### PRÉPARER LE BAC ET DÉCOUVRIR LA CITÉ DE LA MUSIQUE

L'atelier complète utilement les cours de l'année mais permet également aux jeunes de découvrir la Cité de la Musique, ses ressources ainsi que la richesse des possibilités offertes par la Médiathèque et son Intranet... Et, comme Valentin, les jeunes y prennent goût au bénéfice de leur épanouissement personnel.

Pour l'année 2009-2010, la région a l'intention de reproduire son partenariat avec la Cité de la Musique mais en avançant la tenue des ateliers au mois de novembre. Dès la rentrée, connectez-vous sur le site [www.fnapec.com/idf](http://www.fnapec.com/idf) (actualités) si vous souhaitez connaître les conditions d'inscription. Cette offre concerne, au premier titre, les jeunes des familles adhérentes en Ile de France. Mais elle peut également concerner d'autres régions, soit reliées à la métropole par des TGV, soit disposant de familles d'accueil sur Paris. Suivez les pas de Valentin pour redécouvrir Mozart et vous familiariser avec les fabuleuses possibilités offertes par la Cité de la Musique. •

### Tous sur scène !

**Samedi 15 mai 2010, concours musical des familles réservé aux formations musicales composées d'un minimum de 3 musiciens issus d'une même famille.**

**Renseignements : Tous sur scène, 24 rue d'Alsace, 78200 Mantes-la-Jolie**

**E-mail : [tous.surscene@yahoo.fr](mailto:tous.surscene@yahoo.fr)**

**Tél. 06 62 53 44 11**



## ASSISTER, PARTICIPER

*35 jeunes des Pays de Loire à la rencontre des jeunes talents de Musiques d'Ensemble*

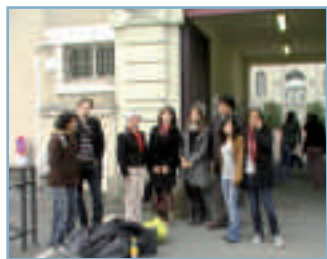
L'idée de ce déplacement d'élèves émerge, lors de la promenade en bateau dans le golfe du Morbihan (congrès national 2008 de la FNAPEC à Vannes), un échange qui se précise au cours de la balade et... au fil des jours.

**I**l s'agit, après, de confronter le projet à la réalité et surmonter de nombreuses embûches, finalement c'est une somme de questionnements et d'étapes à franchir : Les objectifs visés, le choix des élèves à contacter, le financement, l'information, la mise en œuvre technique "hébergement-transport", le partage du projet dans chacune de nos écoles de musique, conservatoire, association respectueuse...- les réunions régionales de préparation... La plaquette à réaliser, la logistique... sans compter l'apprentissage de la relation, très professionnelle, aux élus régionaux, pour obtenir une subvention, et des demandes à des communes, des villes concernées (malheureusement pas toutes couronnées de succès). Les militants ou bénévoles associatifs ne comptent pas leur temps ni leur énergie pour mener à bien des actions qui profitent ensuite à tous et aux communes !

Et le jour J arrive... Finalement, tout le monde est bien présent. On va partager

ce week-end ensemble à l'écoute des jeunes ensembles virtuoses duo, trio, quatuor, quintette, voire plus, dans ce lieu magique pour son acoustique : ce fut une émotion collective. L'organisation du passage des groupes était très bien dosée avec des temps de respiration pour nous public. Il y eut quelques regrets à l'annonce des prix...

Ce déplacement d'élèves d'Arnage, de Fontenay-le-Comte, de La Roche-Sur-Yon, d'Angers, de Cholet à la rencontre des Jeunes Talents du 23e concours de Musiques d'Ensemble de la FNAPEC, à Paris les 4 et 5 avril 2009 fut réellement un projet... enchanteur. •



## 25<sup>e</sup> échange avec l'Angleterre

Du 3 au 7 avril 2009, 31 élèves de Vannes, 5 professeurs et 4 accompagnateurs embarquaient par Ferry de Saint-Malo, destination Portsmouth.

Les répétitions : gérées directement sur le bateau... avec un public ! À l'arrivée, une petite visite de la tour Millenium à Portsmouth et au fort Nelson ; ensuite, direction Fareham, pour un accueil par les familles de musiciens anglais. Les Vannetais ont ainsi assuré sur place plusieurs concerts avec le Warsah Band. Quelques initiations aux danses bretonnes furent appréciées, portées par l'ensemble traditionnel qui s'était joint à l'orchestre pour ce déplacement.

### AIDE AUX STAGES D'ÉTÉ

À peine le chapitre des examens est-il clos, le bilan de fin d'année tout juste effectué, les jeunes ont déjà en ligne de mire leurs vacances d'été... Ne croyez pas pour autant qu'ils rangent pupitres partitions, justaucorps et lecture. Comme autant de didascalies, le parcours de l'artiste se poursuit en marge des lignes directrices de leurs enseignants et, bien souvent, ces beaux jours sont ponctués de nouveaux déchiffrages. C'est ainsi l'occasion pour eux de compléter leur parcours, de suivre les conseils d'une personnalité artistique, de partager avec d'autres élèves des moments musicaux. Le budget à réunir est parfois difficile à boucler. Aussi l'Apec de Rennes s'emploie-t-elle à donner aux élèves de 3<sup>e</sup> cycle,

dernière année, un petit coup de pouce. Les bourses de stage d'été, mises en place par le président d'alors M. le Floc'h, ont fait du chemin sous la houlette successive des présidents de l'association du CRR de Rennes. Après une pause de 2 ans, l'opération reprend son souffle, dans une version renouvelée et aussi ouverte aux élèves d'art dramatique. Aux manettes, le nouveau bureau et, plus particulièrement, Mme Chuberre, secrétaire de l'association, officie. L'ensemble du travail s'effectue en concertation avec le CRR qui transmet les coordonnées de tous les élèves qui pourraient être concernés par l'opération. Il s'ensuit une opération d'étude des dossiers déposés au cours de laquelle l'Apec étudie les motivations de chaque candidat. Ensuite, une commission réunit les membres de l'Apec et de la direction du Conservatoire. Les bourses sont remises aux candidats après l'été, au cours d'un concert de rentrée. Bravo pour l'opération qui nécessite un grand investissement, depuis la recherche de fonds auprès de mécènes du bassin rennais jusqu'à l'organisation du concert final. •



## PROFESSIONNALISATION

### *Trois ans pour dessiner un projet professionnel*

Comment étudier l'éventail très large des professions artistiques en deux jours ? Compte tenu de l'ampleur de la tâche, le CRR de Paris a décidé de présenter l'ensemble des métiers artistiques du spectacle vivant sur une période de trois ans, conformément à la durée du cycle d'étude des étudiants du Pôle supérieur. Après les métiers de la scène abordés l'an passé, cette seconde édition était consacrée aux métiers de la transmission.

**L**e développement des formations supérieures au CRR de Paris a profondément modifié l'équilibre des cursus au sein du Conservatoire, au profit des étudiants : la prise en charge du cycle spécialisé pour l'ensemble des établissements de la Ville de Paris ainsi que la mise en place du Pôle supérieur ont amené un nombre accru de jeunes à suivre des cursus professionnalisants au CRR. L'APEC a souhaité participer à la formation de ces derniers en proposant un forum des métiers, destiné à les aider à élargir leur connaissance du milieu professionnel mais, également, à leur fournir des repères et des personnes ressources susceptibles de les accompagner dans le projet professionnel.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'un forum des métiers développé sur 3 ans, composé à la fois de rencontres sous forme de tables rondes et d'ateliers pratiques. La première année a été consacrée aux métiers d'interprète, ainsi qu'aux professions liées à la scène : techniciens du spectacle, luthiers, fabricants d'équipements pour les danseurs, etc. La deuxième année a été plus particulièrement centrée sur les métiers de la transmission : enseignement, animation, médiation culturelle, direction d'établissement. La dernière année du cycle sera tournée vers les professions liées à l'administration du spectacle vivant.

#### **UN FORUM POUR FAVORISER RENCONTRES ET ÉCHANGES**

L'organisation du Forum (programmation, invitation des intervenants, logistique, etc.) repose sur l'APEC qui peut toutefois compter sur le soutien actif des enseignants du CRR, l'aide des structures spécialisées (Cité de la Musique, Centre national de la Danse) et, depuis cette année, sur l'administration du nouveau Pôle supérieur.

Les deux jours du forum sont structurés autour de tables rondes associant de nombreux professionnels. Une ou plusieurs conférences présentent des formations ou des cursus spécifiques. Enfin, des ateliers pratiques sont proposés aux étudiants afin de les aider à formaliser leur projet professionnel.

*Lire les comptes-rendus du Forum 2009 : [http://www.fnapec.com/c2r\\_rubrique "en quelques notes"](http://www.fnapec.com/c2r_rubrique%20en%20quelques%20notes)*

#### **MUSIQUES D'ENSEMBLE, LIEU DE QUALIFICATION**

Crise du bénévolat ? Ainsi quatre jeunes Rennais sont-ils venus à la rescousse pour assurer la régie plateau du concours de Musiques d'ensemble le 5 avril 2009 au CRR de Paris.

De 8 h 30 le matin au dimanche soir 19 h, ils ont préparé la



De gauche à droite : Xavier DELETTE, Christiane LOUIS, Anne-Sophie DESTRIKATS, Jean-Claude MEZIERES

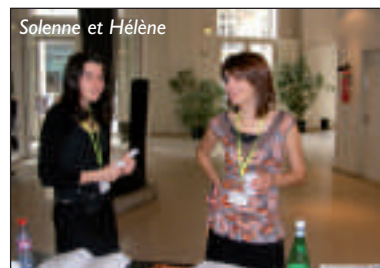
scène avant chaque passage de groupe, sous la houlette d'un membre de l'équipe FNAPEC : un vrai lieu de formation qui demande rigueur, écoute et disponibilité vis-à-vis des musiciens et aussi fermeté pour tenir les répétitions dans les temps. L'équipe plateau, Yoan et Marie, a pu réaliser à quel

point c'était vraiment physique ! qu'un piano à queue nécessite un certain soin - surtout quand il a la patte cassée... que le dégagement d'une scène de percussions nécessite un prompt aménagement et une rapidité de dégagement, que tout se note



Yoan et Marie

avant, avec une codification précise plus ou moins personnalisée et que, ainsi, les passages se déroulent sans (trop de) surprise. La localisation des salles de répétitions aux étages a constitué un véritable parcours sportif pour les deux autres



Solenne et Hélène

membres de l'équipe, Solenne et Hélène qui, toujours avec le sourire, ont porté les candidats jusqu'aux portes du succès.

Cette expérience était une façon de voir l'envers du décor car, si

chacun d'eux est instrumentiste, aucun n'avait encore eu l'occasion de voir et de participer à une manifestation de cette envergure, tout en côtoyant des jeunes en voie de professionnalisation.

Ce week-end, dûment consigné dans le "Passport du bénévolat", mis en place pour l'occasion par l'UR Bretagne, constituera ainsi les premières références de leur parcours professionnel. •

# LA SANTÉ DES MUSICIENS EN HERBE

## *Une première au conservatoire de Montpellier*

L'Union régionale Languedoc Roussillon organise depuis deux ans, dans le cadre de la prévention des maux du musicien, des consultations médicales bisannuelles au conservatoire à rayonnement régional de Montpellier.

**M**ontpellier, première faculté de médecine et où la FNAPEC a tenu son premier congrès Musique-Médecine en 1994. À la suite de ce congrès, le professeur Allieu, chirurgien de la main à renommée internationale, a organisé des Rencontres internationales Médecine et Musique tous les 2 ou 3 ans. Les 16 et 17 octobre 2009 auront lieu les 7<sup>es</sup> rencontres. Le professeur Allieu a toujours travaillé avec les APEC et a régulièrement invité les parents et professeurs du conservatoire.



© Jean-Claude Rouzaud

Au bout de 13 ans d'efforts, une première consultation gratuite a pu avoir lieu au CRR de Montpellier le 19 décembre 2007 avec l'accord de M. Dekyndt, directeur du CRR. Depuis, nous avons pu en organiser 3 autres, à savoir 2 par an. Ces consultations sont de très haut niveau puisque nous avons la chance d'avoir comme intervenants des spécialistes parmi les plus connus dans cette spécialité à savoir le professeur Allieu, chirurgien de la main, les kinésithérapeutes

Isabelle Breton (spécialiste de la rééducation du système maxillo-facial), Jean Claude Rouzaud (spécialiste de la rééducation de la main) et Philippe Chamagne (spécialiste connu et reconnu de la posture du musicien).

La consultation dure environ de 20 minutes à 45 minutes ou une heure, cela dépend des cas. L'élève vient avec son instrument et est accompagné de son parent ou mieux encore de son professeur. Les musiciens en herbe sont vus dans leur situation de jouer. En général on explique toujours à l'adolescent la position morphologique-

### L'avis du médecin

« L'apprentissage d'un instrument, la recherche de la note parfaite, ne doivent pas être privilégiés aux dépens de la santé du jeune musicien en croissance. Professeurs de musique, chirurgiens, médecins et kinésithérapeutes spécialisés doivent travailler de concert pour que l'enfant puisse s'épanouir pleinement dans le monde de la musique et harmonieusement dans son corps. L'expérience des consultations au CRR nous a appris que, dans les deux tiers des cas, ces jeunes musiciens présentent des troubles qui peuvent être corrigés. Ces consultations devraient être systématiques dans toutes les écoles de musique en France. »

Yves Allieu



**Vendredi 16 octobre 2009**

**Trois conférences gratuites grand public**

**9h30-10h30 "Les troubles des musiciens instrumentistes et leur prévention" Pr Y. Allieu, directeur scientifique de l'Institut de Montpellier de la main et du membre supérieur**

**10h30-11h30 "L'association Européenne de Médecine des Arts" par son fondateur Dr F. A. Arcier**

**11h30-12h30 "Musique et conditions Féminines" par Pr B. Hedon, chef de service de gynécologie obstétrique, CHU Montpellier**

**Renseignements : E-mail : [mda@medecine-des-arts.com](mailto:mda@medecine-des-arts.com)  
site web : [www.medecine-des-arts.com](http://www.medecine-des-arts.com)**

ment correcte.

M. Chamagne indique souvent quelques exercices qui devraient être pratiqués d'une manière journalière pour corriger les petits défauts qu'ils ont remarqués et qui entraînent inévitablement des douleurs surtout en période d'examen. Lorsque le professeur est présent, les spécialistes et le professeur regardent ensemble comment on peut accorder des contraintes morphologiques avec celles imposées par la pratique de l'instrument.

À chaque nouvelle opération, nous avons détecté des cas où les conséquences auraient pu être importantes pour les enfants et cela renforce le bien-fondé et l'utilité de ces consultations. De plus en plus de professeurs nous rejoignent et incitent les élèves à venir consulter. Malheureusement le CRR de Montpellier est surbooké au point de vue salle et nous avons de plus en plus de mal à trouver un créneau horaire où les salles sont libres, les élèves et les professeurs disponibles. Pourtant c'est une chance unique qu'ont les élèves de Montpellier d'avoir de telles consultations et il faudrait que cela puisse se faire dans tous les conservatoires.

Remarque : Il y a quelques années, M. Chamagne tenait une consultation au CNSMD (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse) de Paris. Malheureusement celle-ci fut interrompue au grand regret des élèves, faute de financement. Merci au professeur Allieu, à Mme Breton et MM Chamagne et Rouzeau pour leur générosité et le don bénévole de leur temps sans qui rien ne pourrait être fait.

*Renseignements : Mme Valette 04 67 22 08 38 ou Mme Sales 04 67 52 35 07*

*De plus en plus d'APEC sont sensibilisées par ce sujet. Cergy-Pontoise a organisé un atelier sur ce thème qui fut relaté dans notre bulletin n°53 paru en septembre 2008. Si vous êtes intéressés, contactez-nous. •*



## 40 BOUGIES POUR L'APEC DE NANTES

*Retour sur une expérience fructueuse en échanges*

La soirée Renaissance du 9 mai 2009 qui a eu lieu au Château des ducs de Bretagne à Nantes, est la première manifestation de cet anniversaire.

### **D'UN STAGE À UN PARTENARIAT INÉDIT**

À l'automne 2007, Françoise Persigan et Armelle Chauvin-Le Meur, toutes deux membres de l'APEC de Nantes, ont suivi un stage organisé par la Compagnie Outre Mesure, dirigée par Robin Joly. Favorablement impressionnées par son travail, elles ont proposé à Viviane Sery, nouvelle directrice du Conservatoire de Nantes, de mettre sur pied pour l'année 2008/2009 un projet pédagogique et artistique faisant intervenir la Compagnie.

L'APEC a également pris contact avec Christophe Mangé, directeur du Printemps des arts pour lui demander d'inclure dans la programmation du festival 2009 de musique ancienne un concert ou un bal donné par la Compagnie Outre Mesure. Le projet a pris de l'ampleur du fait du choix du lieu, Pierre-François Parodi, directeur adjoint de Nantes culture & patrimoine – gestionnaire du château – ayant accepté que la cour du Château des ducs de Bretagne serve de cadre à une soirée Renaissance commençant par un concert et s'achevant par un bal !

### **Louise, accordéoniste :**

**[...] ce fut la découverte d'un autre style de musique, d'autres mélodies, et surtout une logique musicale différente.**

**Côté danse, là encore beaucoup de plaisir. (...) plus encore qu'en "trad" les choix de l'interprétation ont pris beaucoup de sens par rapport à la danse (et l'inverse aussi). Il faut**

**dire que sur chaque pas, Robin avait pléthore d'arguments. [...] L'approche pluridisciplinaire est d'autant plus importante qu'on a tendance à rester beaucoup dans son instrument,**

**uniquement dans la pratique musicale alors qu'ici, la danse est indispensable... on a quand même réussi à faire danser des gens qui ne dansent jamais (Gabriel !)**

**Enfin, humainement, le stage a aussi beaucoup apporté. Il nous a fait découvrir de nouveaux intervenants (toute la Compagnie Outre Mesure ou presque) et a aussi permis de tester notre capacité d'adaptation à un autre discours. (...) ça nous a encore plus donné envie de faire de la musique ensemble. Le rendu final tient aussi du plaisir qu'on a eu à jouer ensemble. »**



Le volet pédagogique a pris forme en parallèle. Damien Mattheyses et Erwann Tobie, enseignants du Département de Musique Traditionnelle du Conservatoire, s'étaient déclarés intéressés dès le printemps 2008 par un travail sur la musique Renaissance.

L'APEC de Nantes s'est ainsi trouvée à l'initiative d'un partenariat inédit entre différents acteurs de la vie culturelle nantaise : le Château des ducs de Bretagne qui ouvrait ses portes pour la première fois au festival de musique ancienne Printemps des arts pour une programmation inédite de la Compagnie Outre Mesure, avec la participation d'élèves du conservatoire de Nantes !

### **"LA DANSE COMME MUSIQUE"**

En amont de la soirée, les 4 journées d'ateliers organisées conjointement par le département de Musique Traditionnelle du Conservatoire de Nantes et par la Compagnie Outre Mesure ont eu un réel succès, comme le prouvent des témoignages recueillis auprès des participants. Ce projet pédagogique transversal intitulé « la Danse comme Musique » a permis à des élèves et à des professeurs de danse et de musique d'approcher l'art ménétrier et les danses récréatives de la Renaissance. Grâce au bal au Château des ducs, ils ont pu présenter l'aboutissement de leur travail à un public nombreux et inhabituel pour eux, en compagnie des musiciens professionnels.

### **UN PUBLIC AU RENDEZ-VOUS**

Dans la cour du Château des ducs de Bretagne, XVI<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles se sont côtoyés harmonieusement dans un même mouvement porté par la musique. Le concert dansé « Sur les Chemins de la Danse - Bal de Courtisan au temps des Valois » a enchanté le public qui a ensuite participé au bal animé par des élèves du Conservatoire et les musiciens de la Compagnie. Les portes du Château se sont ouvertes à la fin du concert et à 22h30, 900 personnes étaient présentes dans la cour pour le bal !

Le public, sollicité par les différents partenaires, est venu d'horizons divers : élèves, parents d'élèves, professeurs et

# 40 BOUGIES POUR L'APEC DE NANTES

*Convivialité au cœur du Penthièvre*



personnel du conservatoire mais aussi spectateurs fidèles au festival Printemps des arts, danseurs coutumiers des bals Renaissance – certains venant de Tours ! - danseurs de fest-noz, habitués du Château des ducs, etc.

Chacun a pu se restaurer à la fin du concert et entre deux danses grâce au buffet organisé par les bénévoles de l'APEC de Nantes : les gâteaux épicés d'inspiration Renaissance accompagnés du vin d'hypocras ont remporté un franc succès. Ceux qui se demandent encore quelles épices offraient ainsi leurs parfums peuvent consulter le site [www.apec-nantes.fr/](http://www.apec-nantes.fr/) •

## Gaël, joueur de bombarde et de veuze :

« Je connais la Compagnie Outre Mesure depuis quelques années et j'apprécie toujours de me former auprès d'eux, autant pour la danse que pour l'art ménétrier.

Ce qui me plaît, c'est la façon que Robin Joly a de nous encourager : il nous transmet son enthousiasme et cela nous permet de donner notre maximum. Et c'est pareil avec les autres musiciens de la compagnie : ils valorisent ce que nous réussissons. J'ai toujours envie de faire mieux pour leur rendre ce qu'ils me donnent.

J'adore danser et faire danser : cette formation donnée par la compagnie Outre Mesure complète celle que je reçois au conservatoire sur la musique traditionnelle, car elle donne des éléments concrets sur le rapport entre la musique et la danse qui font appel à ma formation musicale – notions de cadence rythmique ou mélodique, etc. Ce que j'ai aussi apprécié, c'est de pouvoir donner notre travail au public dans un lieu aussi prestigieux que le Château des ducs : c'est une expérience inoubliable ! Et être sur la même scène que les professionnels, jouer avec eux, c'est valorisant et stimulant.

En conclusion, je me suis senti porté par un enthousiasme collectif jusqu'à cette soirée exceptionnelle ! J'étais content d'être là. »

## CONVIVALITÉ AU CŒUR DU PENTHIÈVRE

La Bretagne, la mer, les mouettes, la musique traditionnelle et bien sûr la gavotte... ce n'est pas un cliché mais une réalité, le 17 janvier 2009 à Plurien sur la Côte du Penthièvre.

Vincent Dumont, professeur d'accordéon a suscité ce rendez-vous entre musiciens et danseurs. L'EMDP (École de Musique et de Danse du Penthièvre) et l'Apec du Penthièvre l'ont suivi sur le front logistique.

Cette rencontre a commencé à 15 heures par une démonstration de danses bretonnes aux nombreux jeunes désireux de jouer de la musique pour le Fest Noz et s'est terminée vers 1 heure du matin.

Environ 50 musiciens de tous les âges se sont succédé, jouant le plus souvent en groupe. Parmi eux de nombreux élèves de l'EMDP (accordéonistes, violonistes, altistes, flûtistes, harpistes...), mais aussi des amateurs appartenant ou non à un ensemble constitué. Il a fallu le charisme de Vincent Dumont pour donner envie à tous les musiciens de jouer des mélodies celtiques...

Derrière le bar, les bénévoles de l'APEC distribuant boissons et "en-cas".

Sur la piste : tout le monde !

Une occasion de convivialité qui deviendra certainement un rendez-vous annuel. Un point d'ancrage pour une nouvelle association qui active ainsi ses ressources. •



# Diam

Toutes les partitions  
de musique chez vous  
plus vite !

Par téléphone ou internet

Partitions de musique, méthodes, accessoires...



Allô-commande

**0 825 00 3426\***

Commande internet

**[www.diamdiffusion.fr](http://www.diamdiffusion.fr)**

\* 0,15 € / min  
Outre-mer et étranger : 0 825 826 021



## CONSERVATOIRE DE TROYES

*“Inside the west story”, une adaptation remarquée de Ludovic de Preissac*

C'est dans le théâtre de la Madeleine, transformé en quartier du West Side new-yorkais que les spectateurs ont pu assister, vendredi 17 et samedi 18 avril 2009, au spectacle « Inside the west story », monté par le conservatoire de Troyes.

### UNE HISTOIRE D'AMOUR UNIVERSELLE

Cette adaptation de la célèbre comédie musicale West Side Story est issue de la volonté des professeurs du conservatoire



de Troyes, Ludovic de Preissac pour la classe de jazz, Christine Raphaël pour la classe de chant, Chantal Dubois pour la classe de danse jazz et Pascal Broché pour la classe de théâtre.

Elle raconte les amours contrariées de Tony et Maria, Roméo et Juliette des temps modernes, victimes des rivalités ethniques entre deux gangs de rue : les Jets (américains blancs issus de la première vague d'immigration) et les Sharks (d'origine portoricaine) dans le New York de la fin des années cinquante.

### LA MODERNITÉ DE L. BERNSTEIN MISE EN VALEUR

Tout en respectant la trame de la comédie musicale créée à Broadway en 1957, le spectacle interprété par les classes de

jazz, musique et danse du conservatoire à Rayonnement Départemental Marcel Landowski de Troyes permet de retrouver sur scène toute la joie et l'émotion qu'apportent ces trois disciplines, dispensées dans l'établissement de la rue de la Paix.

### L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG PROJET

Un pari plus que réussi pour les professeurs et les élèves qui ont travaillé sur ce projet depuis septembre.

Le résultat est à la mesure des espérances, avec un spectacle de qualité qui change des spectacles traditionnels d'écoles de musique ou de danse.

Le livret comme l'écriture musicale sont certes inscrits dans notre inconscient collectif, et donc universellement connus, mais le remarquable travail d'adaptation et d'arrangement, produit par Ludovic de Preissac et admirablement bien relayé par tous les professeurs et leurs élèves, a fait de ce spectacle un événement artistique exceptionnel dont le conservatoire et la ville de Troyes doivent s'enorgueillir.

Ces représentations auraient assurément mérité davantage de dates. Peut-être faudra-t-il y songer pour une prochaine fois. •

## CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL CÔTE BASQUE

*Le petit cancre*

Le 13 février dernier, les élèves clarinettistes du conservatoire Maurice Ravel Côte basque ont donné un spectacle au Théâtre de Bayonne, “Le petit cancre”, inspiré des textes de Prévert et Kosma. Un thème plein de ressources et de poésie pour un projet issu de la volonté des professeurs Thierry Leroy et Xavier Sallaberry.

Ce spectacle a été interprété par 37 élèves âgés de 8 à 22 ans. Une expérience scénique importante pour eux puisque les musiciens en herbe étaient mis en scène et ont participé tant sur le point instrumental que théâtral. Gaël Rabas, coordinateur du département théâtre au Conservatoire et directeur du Théâtre du Versant à Biarritz, s'est imposé comme metteur en scène. Le public a écouté 17 chansons, aux inspirations diverses, dont quelques standards comme *Les feuilles mortes*, *Les enfants qui s'aiment...* « Des chansons d'inspirations diverses expliquent les professeurs, qui ont permis de créer des formations variées comme un trio, un quatuor ou un ensemble et de s'adresser aux différentes sensibilités des élèves selon leur âge ». Contrebasse, piano, accordéons, per-

cussions les ont accompagnés, avec la grande participation des élèves comédiens du département théâtre. Plus de soixante-dix personnes sur scène... Le public a dit oui avec le cœur. Les professeurs, les musiciens, les comédiens et l'APEC ont réussi leur pari ! •





## POINT DE VUE... ET ACTIONS

### *Les raisons symboliques et économiques de notre engagement*

#### Pourquoi adhérer à une APEC ?

Parmi les motivations qui viennent à l'esprit, arrêtons-nous un instant sur les fonctions symbolique et économique de la musique et de la danse.

#### UNE JOUISSANCE ESTHÉTIQUE

Comme la peinture, la poésie et les mathématiques, la musique et la danse sont des langages : elles ne signifient rien en elles-mêmes mais elles permettent de véhiculer un nombre infini de messages.



Le professeur Yann Brebbia

© Simounet-Marquise

La musique est la langue des émotions, écrit le philosophe Emmanuel KANT. Selon les partisans de l'art pour l'art, la musique est une jouissance esthétique pure où s'exprime la liberté individuelle, à l'abri de la misère du monde et des combats qu'elle implique. Il est vrai que le seul mot de musique évoque un univers familier chargé de sensations agréables. Il est généralement lié au divertissement, aux vacances et à la fête. La musique nous accompagne dans tous les secteurs de la vie. Dans les restaurants et au volant des voitures, dans la truculence des fêtes et dans la succulence intime des demeures, dans nos moments de mélancolie, par les berceuses ou par les chants révolutionnaires, la musique aide à répondre à nos besoins physiques, psychiques et spirituels. Elle adoucit notre rapport au Temps comme chez ces Amérindiens qui, réveillés une heure avant le jour et, pour chasser l'ennui en attendant l'aurore, jouent d'une flûte qu'ils portent toujours pendue au cou.

#### LA JOIE PAR LE TRAVAIL

Mais, depuis les sources premières de notre Histoire, la musique et la danse accompagnent aussi les actes par lesquels l'humanité participe à la création continue du monde.



Matthieu Ben Hassan  
au Master-class 2009

© Lavergne

Et d'abord le travail : celui de l'agriculteur ou de l'astronaute.

90% des Canadiens affirment écouter de la musique sur leur lieu de travail. Dans chaque pays, surtout dans les sociétés préindustrialisées, les vertus thérapeutiques de la musique et de la danse complètent les médecines

traditionnelle et moderne. Au Sénégal, il arrive encore qu'à côté du tisserand, se tienne le joueur de cora dont les notes rythment le mouvement de la navette. Dans les coumbites haïtiens, une circulation rythmique s'établit entre le cœur battant d'un tambour et le balancement des houes, participant à l'accroissement de la vie que nous offrent la graine et le sillon. Dans la plupart des traditions africaines, le sculpteur crée le masque qui prend pleinement son sens dans une danse sacrée, une danse qui célèbre la victoire de l'Homme sur l'informe, et dont le rythme rend irrésistible la conscience que la communauté a de son unité.

En Europe, le travail fut tout à la fois une prière, une louange, une communion entre l'homme et Dieu. Tout le monde,



Le ténor Roger Pujol, les élèves Elsa Defendi et Melani Roques au concert des CHAM 2008

© Simounet-Marquise

affirmait la protestante strasbourgeoise Catherine Zell, a besoin de chanter pour louer Dieu : « *L'apprenti à son travail, la servante en lavant la vaisselle, le paysan dans son champ, le vigneron à sa vigne, la mère près du berceau de l'enfant qui pleure...* ».

En France, les chants des vendanges et des foins coupés ont décuplé les énergies telluriques : en nourrissant les muscles des paysans d'une vigueur sans cesse renouvelée, ils ont aidé à mettre au service des hommes, les forces conjuguées de la terre, de l'eau et du soleil. Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la corrélation entre la musique et le travail s'effectue à trois niveaux : la musique dans l'entreprise, le travail comme source d'inspiration et le musicien professionnel.

#### UN SECTEUR D'ACTIVITÉS

Dans le monde du travail, le rôle de la musique et des autres productions culturelles ne se réduit pas à celui d'un adjuvant. Les industries culturelles favorisent l'expansion économique. Elles entraînent le développement d'autres secteurs comme le transport et le tourisme, attirent des investisseurs, mettent en valeur les zones dans lesquelles elles s'implantent.

En France, le secteur culturel comprend plus de 2,5 % du PIB ; en 2006, il a employé 770000 salariés dont 286561 – soit 34 % – provenaient du spectacle vivant. Le secteur de la musique a rapporté 960 millions d'euros en 2006. Mais, comme dans le reste du monde, les revenus des disques baissent d'année en année au profit des nouveaux médias : télévisions par câble, par satellite, sites Internet, web-radios... L'industrie musicale mondiale génère plus de 40 milliards de dollars par an. Ses chiffres d'affaires progressent de près de 10 % chaque année. Mais les bénéfices de cette expansion sont répartis de manière inégale : 40 % pour l'Amérique du Nord dont 39 % pour les États-Unis, 32 % pour l'Europe, 17 % pour le Japon, 5 % pour l'Amérique latine et 6 % pour le reste du monde.

Dans le dialogue des cultures et des civilisations, comment accroître l'apport de nos Conservatoires au développement économique de l'Europe ?

Entre autres orchestrations, nous paraissent nécessaires la promotion des pratiques amateurs en relation constante avec les artistes professionnels, une meilleure implication de l'Etat dans l'application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'augmentation des efforts de l'Union européenne qui ne consacre que 0,05 % de son budget à sa politique culturelle, l'amélioration des conditions de travail des professeurs et de leurs élèves.

Ces questions aussi sont à la base de notre engagement. •

S. Dona LIGAN

Président de l'APEC de Marmande

## SITE, BLOG... MIEUX COMMUNIQUER !

*Un site [www.fnapec.com](http://www.fnapec.com)*

Associations de parents d'élèves, la FNAPEC met à votre disposition une page sur son site ; vous avez déjà un blog, un site, faites le lien : Allo FNAPEC !

### DE NOUVEAUX SERVICES

Si l'adresse mail est bien pratique pour communiquer au sein d'une association, la gestion d'un site internet est plus complexe et l'actualisation des sites parfois assez incertaine. Fortes de ce constat, plusieurs associations rennaises - comme l'Union régionale Bretagne - sont en train d'opter pour le blog... (mais peut-être devront-elles étudier en parallèle l'offre de la FNAPEC ! et faire le lien). Le premier a



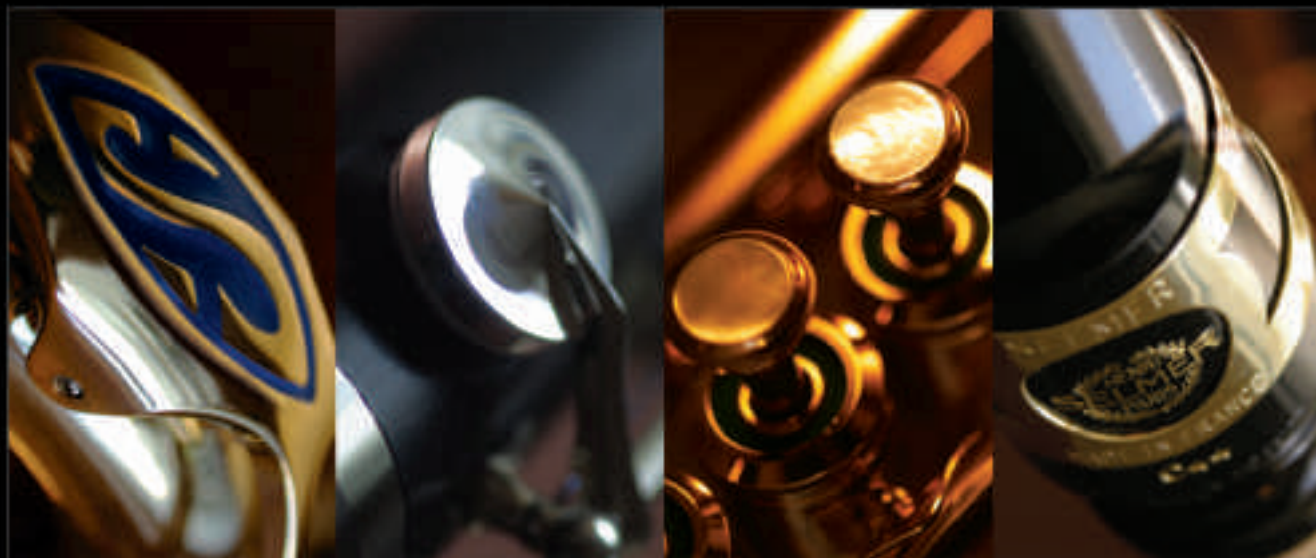
éclos à Pacé, porté par un nouveau bureau et une coéquipière Gwennaëlle qui va se charger de mettre à jour les informations. L'équipe a souhaité pouvoir consulter un espace qui lui permette de savoir à quel moment et à quel endroit (l'école est intercommunale) se déroule

une opération, une répétition. Enfin bref, c'est tout le travail en amont, et des professeurs et des parents, qui devrait en être ainsi facilité. Cela ouvre aussi des perspectives : covoiturage, bourse aux instruments et partitions, commandes groupées. Sans compter évidemment les quelques photos, mémoire des spectacles, stages et festivités. Et l'année fut dense : organisation de stage jazz avec un trompettiste de renommée internationale, musique géorgienne, danse ancienne ; échanges intercommunaux (Roumanie, Crozon), création de spectacles... Internet est donc un solide outil pour relayer les actions... et les revendications collectives pour des locaux et un projet intercommunal dignes de ce nom !

Dans le maillage conservatoire, direction, professeur, élus, l'association des parents d'élèves doit trouver son identité : une véritable réflexion est en cours à l'association des parents d'élèves de l'école de musique et danse Accordances de l'intercommunalité Rennes-Nord Syrenor... Blog à part. •



HENRI  
SELMER  
PARIS



HENRI SELMER PARIS - CONCEPTEUR ET FABRICANT D'INSTRUMENTS À VENT - BECS

made in france [www.selmer.fr](http://www.selmer.fr)

Le logo Henri SELMER Paris garantit l'authenticité des instruments fabriqués en France par SELMER Paris depuis 1885

## RESTAURER UN VIOLON

*L'histoire d'un instrument exposé à Musicora, mars 2007*

Le métier de luthier comprend de nombreuses facettes : fabrication, réparation, expertise, réglage... Nous vous proposons de découvrir ici une de ses spécialités.

**S**orti d'un grenier, un violon retrouvé à l'état d'épave est déposé sur un établi de l'atelier pour y être examiné par le luthier. Mangé par les vers, année après année, l'instrument laisse échapper sciure et poussière. Rapidement la question se pose : est-il possible de sauver ce violon ?

Il faut bien l'avouer : "les trous de vers, c'est ce qu'il y a de pire". Devant un constat parfois amer, la décision d'entreprendre une restauration nécessite de faire un état des lieux approfondi. Si l'instrument est fortement détérioré, sa valeur est dépréciée d'autant et le coût de la remise en état peut sembler démesuré. Seuls des travaux à but décoratif restent raisonnables. Mais d'autres critères peuvent entrer en ligne de compte avant de faire le bon choix. L'attachement sentimental que le musicien porte à son précieux objet et la rareté de celui-ci seront donc déterminants.

### **SUR LA TABLE D'OPÉRATION**

Prenons pour exemple un joli spécimen, peu commun et de belle facture, signé au fer par Claude Aubert, luthier à Troyes vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour lequel nous engageâmes une restauration qui devait durer plus de trois mois avant de l'exposer au salon Musicora (Paris, mars 2007).

Le diagnostic ne pouvait se faire qu'après le détablage et le passage aux rayons X, pour récolter le maximum d'informa-

tions (*photo 1*). Il faut savoir que les galeries de vers sont visibles à l'œil nu, comme un iceberg l'est dans l'océan. Les tunnels fragilisaient considérablement le bois et multipliaient les risques de fracture au cours de la restauration. Il était donc nécessaire de procéder au repérage des galeries, pore par pore. Photos et croquis étaient réalisés en transparence puis complétés à l'aide des radiographies.

Le coulage d'un moule en plâtre, étape obligée d'une restauration importante, se compliquait : avant de prendre l'empreinte de la table, nous devons renforcer celle-ci, rebouchant à la sciure encollée les galeries les plus larges et accessibles. Le moule servirait après sa rectification à retrouver le galbe original de la voûte.

Commençait alors l'ouverture des zones dévastées (*photo 2*). Les copeaux de bois d'origine étaient méticuleusement extraits et replacés vers la surface. On retrouvait ainsi, côté extérieur, exactement la même fibre de bois, les mêmes lignes d'année, la maille et la teinte. Les raccords de vernis à base de résine et d'alcool devenaient d'autant plus invisibles. Les zones vidées sous forme de cuvettes lisses étaient rebouchées avec du bois neuf. Celui-ci parfaitement ajusté à la craie était collé à la colle d'os et fixé dans le moule rectifié (*photo 3*).

Centimètre par centimètre, le violon se renforçait dans ses parties fragilisées, permettant une nouvelle mise sous tension au moment du montage (environ 8 kg de pression par corde).

### **ET LA SONORITÉ DANS TOUT ÇA ?**

Bien évidemment, moins la surface de restauration est étendue mieux cela vaut ! Mais il en dépend de l'appétit des anthrènes. Le restaurateur quant à lui, aura à l'esprit de préserver au maximum l'authenticité du violon qui lui aura été confié, et à cœur de respecter la pensée créatrice de l'auteur. Si le sulfure de carbone ou le xylophène sont des armes efficaces contre ces prédateurs et leurs larves résistantes, il existe une vraie solution : « *Jouez, jouez, et les vers fuiront.* » Ils ne peuvent supporter les fréquences émises par votre instrument... pas même les fausses notes ! •



Photo 1

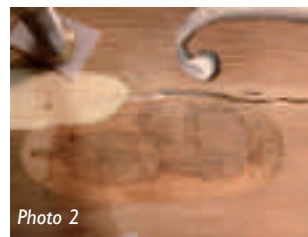



Photo 2



Photo 3



*François-Joseph Pomet*

*Luthier*

96 bd St Marceaux 51100 Reims  
03 26 88 70 63 www.pomet-luthier.com

*François-Joseph Pomet*



## “LES PARENTS ONT TESTÉ POUR VOUS...”

*Trois jours dans un habitat néolithique... à construire des flûtes ? Oui c'est possible.*

Dans le prolongement d'une semaine d'action “Autour des flûtes”\*, le parc archéologique Asnapio à Villeneuve d'Asq accueillait deux facteurs de flûtes, chargés de nous transmettre les rudiments de leur art : l'objectif, cette fois-ci, étant bien de faire plier le roseau...

### À L'ORIGINE DU MONDE...

Nous voici donc une quinzaine, assis sur des rondins, en cercle, autour du feu, s'afférant : trois jours pour se familiariser avec des flûtes proches de modèles archéologiques et fabriquées avec une technologie de l'âge de fer (perçage au feu...).

Quand on a perdu le sens de tailler un crayon avec un couteau, je vous laisse le soin d'imaginer la création d'un simple sifflet... Mais Jean-Daniel Telma et Jeff Barbe nous ont fait franchir ces étapes avec dextérité, donnant dans les passages incertains le “petit tour de main nécessaire” : la maîtrise du geste prenant tout son sens au moment de l'accordage !



Ce petit ou grand bout de bois, de plastique, d'os... assez controversé de nos jours, notamment dans l'enseignement de la flûte à bec à l'école, a su pourtant capter un large public. Celui-ci était présent dès le début

des manifestations à la “Ferme d'en haut” : une partie de la collection du centre européen de l'orgue, flûtes du monde de Marmoutier, issue de la collection Charles Tripp, y était montrée, joliment encadrée par des mises en scènes sur la flûte, se poursuivant même jusqu'au jardin en “une tuyauterie” envahissante, telle un liseron.

**\*Semaine organisée du 19 sept. au 7 nov. 2008 par le CFMI, dans le cadre de “Lutheries sauvages pour musiciens civilisés” avec en parallèle des stages, concerts, conférences et une équipe composée de Serge Durin, Jean Jeltsch, Cédric Guilment, Dominique Vasseur, Sylvain Roux, Serge Durin, Muriel de Poorter avec l'aide d'étudiants du CFMI.**  
[www.univ-lille3.fr/cfmi](http://www.univ-lille3.fr/cfmi). Renseignements Muriel de Poorter administratrice / Jean Jeltsch Professeur.



### OUVERT AUX FAMILLES, STAGE À RECOMMANDER !

Certes, j'ai eu froid (je n'avais pas reçu les instructions de stage : “bien se couvrir, apporter des os de gigot”, etc.) mais je me suis laissée charmer par les lieux, les explications de la conférencière/archéologue, Virginia, responsable du site et elle-même stagiaire, par cet épisode “hors du temps” à l'heure des vacances scolaires, par l'hospitalité de Juliette, art-thérapeute et Guillaume... jeunes musiciens, qui m'ont hébergée de manière impromptue... car le soir nous pouvions quand même quitter la hutte.

En attendant la prochaine édition, automne 2009, consacrée aux percussions, je vous conseille une incursion sur le site du CFMI. Les vidéos présentent les travaux précédents consacrés à une lutherie nomade : des réalisations d'ensembles

qui montreront à d'aucuns les qualités des réalisations. Autrement dit, c'était pas du pipeau... •

Muriel Bellier



## ITEMM : STAGES DE FORMATION CONTINUE POUR LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

### *Etat des lieux du projet*

Pour son programme 2010, l'Itemm lance un vaste chantier destiné à renforcer et à développer de nouvelles pistes de formation.

**D**epuis de nombreuses années, l'Institut technologique européen des métiers de la musique collabore avec les écoles de musique et conservatoires dans le cadre de stages de formation professionnelle continue : formation des professeurs aux techniques de l'informatique musicale, formation des personnels administratifs et techniques aux notions de gestion et d'entretien des parcs instrumentaux, demandes spécifiques...

Si la dimension technique des instruments est, par définition, omniprésente dans le projet « Itemm », la prise en compte des pratiques et de leur enseignement représente logiquement un axe fort de développement de la filière instrumentale. Dans ce cadre, l'institut travaille sur un projet spécifiquement dédié aux structures d'enseignement de la musique. L'objectif : mettre en place un dispositif adapté aux besoins exprimés en matière d'outils d'apprentissage de la musique (informatique musicale...), de compréhension des instruments pour les enseignants et les élèves, de gestion et d'entretien des parcs instrumentaux et matériels, d'accompagnement des projets spécifiques tels que les Orchestres à l'école... Ce travail se



Musique assistée par ordinateur

© Guy Durand

traduira par la proposition, à l'automne, d'un catalogue de stages dédiés, orienté sur 4 grands axes.

#### **MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR, TECHNIQUES DU SON**

Informatique musicale, édition de partitions, orchestration à l'ordinateur, arrangements, enregistrement... La musique assistée par ordinateur, les techniques du son modifient sensiblement les habitudes de travail et font naître des besoins nouveaux. Du choix du matériel informatique à celui des logiciels, de la simple découverte des techniques au perfectionnement, l'Itemm apporte une expertise de plus de 10 ans dans le domaine, expérience reconnue par son statut de centre de formation agréé Steinberg® et Sony®.

#### **PARCS INSTRUMENTAUX, MATÉRIELS DE SONORISATION**

La gestion, l'entretien d'un parc instrumental ou matériel représente une charge de travail importante pour le personnel administratif et technique. Rédiger un appel d'offres, acheter, stocker, organiser l'entretien courant, anticiper le renouvellement des instruments... Ces questions reviennent fréquemment, qu'elles proviennent de "petites écoles" ou de conservatoires à rayonnement régional. L'institut propose des stages de 3 à 5 jours, adaptés aux tailles et aux besoins des structures.

#### **DÉCOUVERTE DES INSTRUMENTS**

Apprendre à connaître le fonctionnement des instruments, ouvrir un piano, démonter une clarinette... Le but n'est pas

### Contact

Institut technologique européen des métiers de la musique

71 avenue Olivier Messiaen – 72000 LE MANS  
tél : 02 43 39 39 00 – e-mail : [contact@itemm.fr](mailto:contact@itemm.fr) -  
site Internet : [www.itemm.fr](http://www.itemm.fr)

L'Institut technologique européen des métiers de la musique (Itemm) est l'une des principales écoles européennes formant aux métiers techniques de la musique : facture instrumentale des pianos, instruments à vent, guitares, accordéons ; métiers du son ; métiers du commerce des produits musicaux. Agréé Pôle national d'innovation, l'institut travaille également à la valorisation, au maintien, au développement technologique et économique des entreprises de la facture instrumentale.

ici de former des réparateurs d'instruments mais d'apprendre les gestes simples d'entretien, de faire comprendre les mécanismes qui font naître le son, d'acquiescer un vocabulaire et donc de pouvoir formuler plus facilement une demande auprès d'un luthier, d'un accordeur de pianos...

### RÉPONSE PERSONNALISÉE AUX DEMANDES

En plus de son programme de stages formalisés, l'Itemm répond aux demandes spécifiques de groupes constitués (conservatoires, écoles de musique, groupe d'enseignants, élèves). Il s'agit alors d'établir des formations sur mesure, à l'Itemm ou sur place, avec les équipements de l'institut ou ceux des structures demandeuses... Chaque stage est élaboré conjointement pour répondre au mieux au besoin exprimé.

Ces stages peuvent être pris en charge dans le cadre du droit à la formation professionnelle continue. Le nouveau programme de formation sortira courant octobre 2009. Le service formation continue de l'institut se tient à votre service pour toute demande. •

## Orchestres à l'école

Les projets Orchestres à l'école fleurissent avec succès sur l'ensemble du territoire. Les écoles de musique, associées aux enseignants de l'Éducation nationale, sont les maillons incontournables du bon fonctionnement des orchestres.

L'Itemm, en partenariat étroit avec l'association des Orchestres à l'école et la Chambre syndicale de la facture instrumentale, propose

aux écoles de musique de les aider dans la mise en place de leurs projets : création d'un orchestre, constitution d'un parc, formation des enseignants à la pratique collective... Cette aide peut se traduire par la mise en place de stages de formation pour les porteurs de projets ou des groupes d'enseignants.


En savoir plus sur les orchestres à l'école : [www.orchestre-ecole.com](http://www.orchestre-ecole.com)



institut  
technologique  
européen  
des métiers  
de la musique

Le Mans - France





## formation professionnelle

réparateur spécialiste (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) - accordeur de pianos - technicien en facture instrumentale (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) - régisseur son pour le spectacle vivant ou la production multimédia - vendeur d'instruments - technico-commercial pour les produits musicaux

## stages de formation continue

à destination des musiciens amateurs et professionnels, professeurs de musique, personnels administratifs et techniques d'écoles de musique et de conservatoires - entretien courant et découverte des instruments - enregistrement, sonorisation - informatique musicale - gestion de parcs instrumentaux...

avec le soutien de : Ministère de la Culture (DRAC de la Sarthe) - Ministère de l'Éducation Nationale - Académie de l'Éducation Nationale - Conseil Régional du Pays de la Sarthe - Conseil Général de la Sarthe - Mairie de Le Mans - 25 autres communes - 10000 Le Mans (FR) - 72100 - Le Mans

Organisme agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale - Centre de services aux entreprises et à la formation - Université de la Sarthe - 10000 Le Mans (FR) - 72100 - Le Mans

institut technologique européen des métiers de la musique  
37 avenue César Mendon - 72000 LE MANS - Tél : 00 33 02 38 38 00 - e-mail : [contact@itemm.fr](mailto:contact@itemm.fr)  
Création 1991 - Centre national de formation et d'expertise - Centre de formation professionnelle continue - 10000 Le Mans (FR) - 72100 - Le Mans

[www.itemm.fr](http://www.itemm.fr)



## ORCHESTRES À L'ÉCOLE...

*Ou quand la Musique devient outil social...*

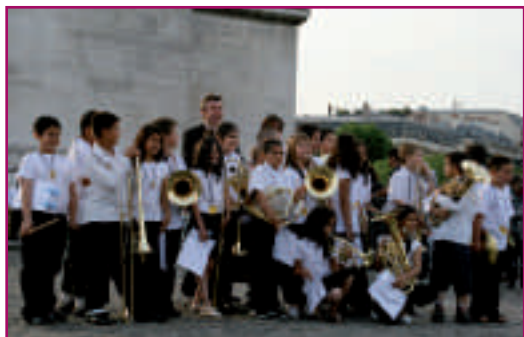
En constatant le formidable impact des orchestres à l'école dans la vie des enfants et des adolescents en secteurs dits prioritaires ou sensibles, j'ai décidé d'utiliser toutes les forces de persuasion possibles afin d'inscrire cette évidence dans le grand livre des belles actions méritant d'être défendues.

### CE BESOIN DE L'AUTRE

En vivant cette expérience bien plus sociale qu'artistique, les enfants deviennent sensibles aux valeurs qui régissent la société dans laquelle ils vivent. Respect des autres, adultes ou enfants, mais aussi respect de soi-même. Le travail de chacun a de la valeur puisqu'il sert tout le groupe.

Ce besoin de l'autre est évident dans un orchestre car chaque instrument compte ; qu'un seul manque et c'est tous ensemble qu'ils devront supporter cette absence, ensemble qu'ils devront compenser.

Cette société en miniature ne ressemble à aucune autre...



Comment expliquer ces derniers de la classe devenant ceux qui seront les plus attachés au système, qui l'encadreront et s'y impliqueront le plus intensément ?

Sans doute par le fait qu'ils y trouvent une vraie cause à défendre, prouvant qu'ils ne sont pas ces laissés-pour-compte, voués à s'engouffrer dans la spirale infernale de l'échec.

Les applaudissements du public feront le reste ; la fierté est un catalyseur d'énergie dont il est difficile de se passer. Pour cette raison, les efforts ne faibliront pas et la discipline ser-

vira l'ambiance plus sereine des classes, servant aussi des matières qui n'ont rien d'artistique.

### C'EST LE JEU QUI RÉVÈLE L'ENFANT !

La satisfaction de vivre l'orchestre fera supporter les contraintes

des apprentissages obligatoires et, parfois très rapidement, le plaisir d'apprendre survient... C'est le jeu qui révèle l'enfant ! Pourquoi lutter avec force contre cette évidence ? Ce jeu qui repousse bien des limites nous fait comprendre la nécessité d'être ludiques, nous conduit à donner des habitudes de bonheurs aux adultes de demain.



### UNE PARTICIPATION CITOYENNE

Les OAE servent à tout cela et à bien d'autres choses, à épanouir et à affirmer un sentiment citoyen, comme par exemple lors de la cérémonie de la flamme à l'Arc de Triomphe, quand trois cents enfants jouent et chantent la Marseillaise et le Chant des Partisans. Citoyenneté encore lorsque les enfants, les ados des OAE chanteront une nouvelle fois l'hymne national le 14 juillet devant la tribune officielle et les médias, Place de la Concorde et que deux orchestres à l'école animeront la Garden party du Président de la République à l'Élysée. La préparation de tels événements demeurera à n'en pas douter des moments inoubliables pour les enfants et ceux qui les accompagnent.

### UNE ÉCOLE DE LA VIE

L'orchestre sert donc à bien autre chose qu'à simplement apprendre à jouer de la Musique. Il est une véritable école de vie dans laquelle tout s'apprend, en particulier à vivre ensemble, à respecter... Il procure des émotions inoubliables et construit durablement les êtres, en particulier ceux qui n'avaient pas accès à l'Art mais qui en ont tellement besoin ! •

Jean-Claude Decalonne

### Contact

Jean-Claude Decalonne qui porte le projet orchestre à l'école depuis 1999 (et le prépare depuis bien plus longtemps) a été reconnu "entrepreneur social" par la Fondation internationale Ashoka. Un "Ashoka Fellow" doit présenter une idée radicalement nouvelle, avoir toutes les qualités d'un entrepreneur, une forte créativité, proposer un impact social large et durable et avoir une éthique irréprochable. Il apporte son concours à l'Association "Orchestre à l'Ecole" qui gère très efficacement le réseau national :

[www.orchestre-ecole.com](http://www.orchestre-ecole.com)

Contactez le directement sur [jcd@orchestre-ecole.com](mailto:jcd@orchestre-ecole.com)

**woodbrass.com**  
music instruments

*La musique  
est à tout le monde*



Woodbrass.com : 20 000 références au meilleur prix,  
chez vous en quelques clics.

**INSTRUMENTS À VENT PERCUSSIONS GUITARES**  
**CLAVIERS VIOLONS SONORISATION HOME STUDIO**  
**PARTITIONS ÉVEIL MUSICAL ACCESSOIRES**

Entretien et réparation : 5 luthiers experts agréés par les assurances

Magasin de 690 m<sup>2</sup> ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h30  
9-15 av. du Nouveau Conservatoire - 75019 PARIS - Métro ligne 5 Porte de Pantin sortie rue Adolphe Mille.  
appel gratuit : 0800 95 96 63



# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

### Présidents des Unions Régionales

(mise à jour : juillet 2009)

#### PRÉSIDENTE D'HONNEUR

Mme Simone du Breuil

#### BUREAU

(élection du 8 mai 2009)

#### PRÉSIDENTE

Mme Suzanne Marceau

#### VICE-PRÉSIDENTES

Mme Marie-Claude Valette  
Mme Martine Desvergnès  
Mme Fanny Reyre-Ménard

#### SECRÉTAIRE

Mme Muriel Bellier-Le Cloirec

#### SECRÉTAIRE-ADJOINTE

Mme Marie-Claire Martel

#### TRÉSORIÈRE

Mme Muriel Mahé

#### TRÉSORIÈRE-ADJOINTE

Mme Martine Mabboux



#### CENSEUR AUX COMPTES

(élection du 8 mai 2009)

François Mayrand  
Président honoraire de la compagnie  
des commissaires aux comptes de Paris  
2 rue des Colonels Renard – 75017 Paris  
Tél. : 01 58 05 31 31

#### COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE

(élection du 8 mai 2009)

Titulaires : Mme Martine Mabboux – UR Rhône-Alpes  
Mme Marie-Claude Valette – UR Lang-Roussillon  
M. Jean-Pierre Lory – APEC Aix en Provence  
Mme Isabelle Thomas – APEC Orsay  
M. Samson Ligan – APEC Marmande

#### Suppléantes :

Mme Claire Crézé – UR Centre  
Mme Agnès Larrieu – APEC Rueil Malmaison

#### UNIONS RÉGIONALES

##### ALSACE

contact : Suzy Marceau

##### AQUITAINE

Mme Paulette Maroteaux  
19 avenue de Verdun – 64200 Biarritz  
Tél. : 06 86 40 04 00  
urapec.aquitaine@orange.fr

##### AUVERGNE

contact : Suzy Marceau

##### BOURGOGNE

contact : Suzy Marceau

##### BRETAGNE

Mme Muriel Bellier-Le Cloirec  
L'Arche de Noë – 35740 Pacé  
Tél. : 02 23 41 39 33 / 06 22 70 62 44  
muriel.bellier@gmail.com

##### CENTRE

Mme Claire Crézé  
57 rue Reverdy  
28000 Chartres  
Tél. : 02 37 90 72 60  
creze-claire@wanadoo.fr

##### CHAMPAGNE-ARDENNE

Mme Martine Desvergnès  
43 rue Ponsardin  
51100 Reims  
Tél./Fax : 03 26 47 23 24  
m.desvergnès@wanadoo.fr

##### DOM-TOM

Mme Simone du Breuil  
La Colombière  
69370 Saint Didier-au-Mont-d'Or  
Tél. : 04 78 35 87 14 - 06 11 28 61 15  
orchestrades.org@wanadoo.fr

##### FRANCHE-COMTÉ

contact : Suzy Marceau

##### PARIS ILE-de-FRANCE-EST

Mme Muriel Mahé  
212 rue de Vaugirard  
75015 Paris  
Tél. : 01 47 34 02 08 - 06 88 33 31 55  
muriel.mahe@noos.fr

##### ILE-de-FRANCE-OUEST

Mme Marie-Claire Martel  
93 rue de Bellevue  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tél. : 06 71 43 85 89  
francois.martel@cegetel.net

##### LANGUEDOC-ROUSSILLON

Mme Marie-Claude Valette  
10 rue de l'Émeraude  
34070 Montpellier  
Tél./Fax : 04 67 22 08 38  
valetteja@wanadoo.fr

##### LIMOUSIN

Mme Marie-Claude Brousse  
53 rue Beauséjour  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 87 18 61  
mcbrousse@wanadoo.fr

##### LORRAINE

Mme Elisabeth Luporsi  
22 rue de Rigny  
54000 Nancy  
Tél. : 03 83 98 47 62  
e.luporsi@nancy.fnclcc.fr

##### MIDI-PYRENEES

Mme Thi Minh Hoang  
22 rue de Naples  
31500 Toulouse  
Tél. : 06 03 21 90 24  
urapec.midipyrenees@gmail.com

##### NORD-PAS-de-CALAIS

M. Jean-Marie Zeinstra  
5 Place Porte Notre Dame  
59400 Cambrai  
Tél. : 06 17 21 20 55  
59400apecc@gmail.com

##### NORMANDIE

M. Michel Gourvès  
9 impasse des Corneilles  
76930 Octeville sur Mer  
Tél. : 02 35 44 43 51  
michel.gourves@wanadoo.fr

##### PAYS-de-LOIRE

Mme Fanny Reyre-Ménard  
6 boulevard de l'égalité  
44100 Nantes  
Tél. : 06 17 91 64 93  
fanny.reyre-menard@club-internet.fr

##### PICARDIE

contact : Suzy Marceau

##### POITOU-CHARENTES

contact : Suzy Marceau

##### PACA-CORSE

Mme Suzanne Marceau  
6 B chemin de Quinsanne  
13800 Istres  
Tél. : 04 42 56 63 03 / 06 72 94 02 40  
suzymarceau@wanadoo.fr

##### RHONE-ALPES

Mme Martine Mabboux  
2850, route de Cordon  
74700 Cordon  
Tél. : 04 50 58 05 68 / 06 76 84 59 10  
mabbouxmartine@yahoo.fr



Notre métier :

*assurer*

les instruments

*protéger*

les musiciens



**MUTUELLE D'ASSURANCE DES MUSICIENS**  
Centre Vauban «Le Rochefort»  
201 rue Colbert - 59000 LILLE  
Tél. : 03.20.57.91.33 - Fax. : 03.20.74.06.09  
E-mail : [contact@smamm.com](mailto:contact@smamm.com)  
[www.smamm.com](http://www.smamm.com)



# di-arezzo

L'univers des partitions



Le plus large choix !

Toutes les musiques

Achetez vos partitions sur Internet

[www.di-arezzo.com](http://www.di-arezzo.com)

ou par téléphone

► N° Indigo 0 820 205 283

0,09 € TTC / MN